

JOURNAL

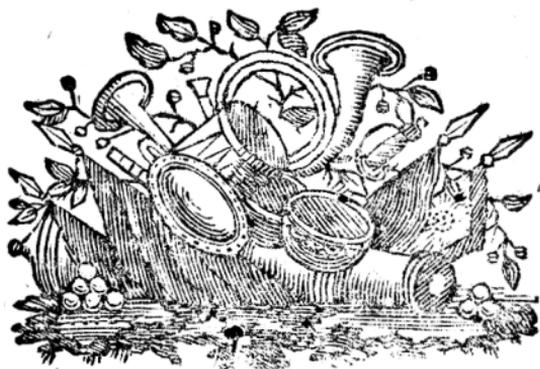
HISTORIQUE

ET

LITTÉRAIRE

I. MARS

1780.



A LUXEMBOURG,

Chez les Héritiers d'André Chevalier, vi-
vant Imprimeur de S. Maj. l'Impéra-
trice-Reine Apostolique.

*Avec Privilège de Sa Maj. Imp. & Ap-
probation du Commissaire-Examineur.*

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914

1914



JOURNAL
 HISTORIQUE
 ET
 LITTÉRAIRE.

I. MARS

1780.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

*La malédiction paternelle. Lettres sinceres & véritables de N***** a ses parens, ses amis & ses maîtresses, avec les réponses; recueillies & publiées par Timothée Joly, son exécuteur testamentaire. A Paris, chez la veuve Duchefne; à Liege, chez Demazeau. 1780. 2 vol. in-12. avec fig.*

ON ne fera sans doute pas peu surpris de voir, dans le tems où nous sommes, un homme de génie tracer le tableau le plus

B b a

effrayant de la malédiction paternelle, & vérifier par des événemens multipliés l'opinion que dans des siècles moins philosophiques on s'étoit faite de l'efficace des imprécations prononcées par un pere. Ce n'est pas qu'on n'ait vu des esprits-forts & des incrédules de profession adhérer en ce point à la croiance commune (a); mais il n'en est pas moins vrai que les principes de ces Messieurs s'accordent peu avec ce genre de crainte. M^r. Rétif de la Bretonne rétablit les anciennes idées touchant le malheur des enfans proscrits par les auteurs de leur vie, & emploie, dans la discussion de ce sujet grave & triste, des couleurs sombres & fortes, des traits vifs & profonds, qui portent dans l'ame du lecteur le faiblissement & l'effroi. C'est dommage que le bien que peut produire la lecture de son ouvrage, soit balancé & peut-être entièrement effacé par des impressions très-dangereuses pour les mœurs, & qui, suivant toute apparence, y feront plus de dégâts que la crainte de la

(a) Entr'autres le fameux Miffon, qui, dans son *Voyage d'Italie*, recueil d'impiétés & de principes de matérialisme, s'efforce de nous persuader l'efficace des imprécations; il en rapporte différens exemples qu'on peut voir t. 1. p. 15. — La doctrine de l'Écriture est expresse sur cette matiere : *Maledicentis tibi in amaritudine animæ exaudietur deprecatio illius; exaudiet autem eum qui fecit illum.* Eccli. 4. — Exemple remarquable attesté par St. Augustin, l. Mai 1779, p. 3.

malédiction paternelle ne contribuera à les conserver.

Un avis, réellement utile à tous égards pour les parens & les instituteurs des enfans, est celui que le fils maudit mourant donne à sa fille Henriette; avis absolument opposé à celui qui règle l'éducation du jour, & dont l'importance se fait sentir à mesure qu'on le néglige. *Dans la première éducation que tu donneras à tes filles, mets-toi bien deux choses dans l'esprit, c'est qu'il faut châtier l'enfance, & s'en faire encore plus craindre qu'aimer. . . . J'entends déjà nos philosophistes s'écrier, à la barbarie! Ma fille, ce que Descartes a dit des animaux (belle & grande vérité!), on devrait le dire de l'homme: Nous sommes des machines: il faut dès l'enfance que l'instituteur donne à la machine une direction convenable: la crainte force à prendre les habitudes sociales; elle sévère le caractère de la créature humaine, naturellement badine & folâtre comme le singe, & en fait cet être noble & réfléchissant, qui s'éleve si fort au-dessus de l'animalité. . . . Le châtimement est une maladie momentanée nécessaire pour former le caractère des enfans & le rendre solide. Appelle à ton secours l'expérience, & tu verras que les enfans élevés par des parens sévères, mais raisonnables & non capricieux, laissent pour l'ordinaire bien loin derrière eux les enfans volontaires. Les premiers ont une énergie, un bon sens qu'on ne trouvera jamais aux seconds. Il est clair aussi par la même raison.*

que les Grands, à qui rien ne manque, qui ne souffrent jamais, peuvent avoir beaucoup de légèreté, de poli, mais peu de cette solidité qui rend propre à gouverner les autres hommes : c'est que la souffrance est nécessaire à l'animal humain, pour lui donner toute la maturité : elle est la chaleur qui le mûrit. . . .
Accoutume sur-tout tes filles à être contrariées & à céder de bonne grace ; c'est la science la plus nécessaire que tu puisses leur donner. Une femme qui se trouve blessée par un mot échappé à son mari, ne peut qu'être malheureuse, &c.

On ne peut rien dire de plus conforme à l'expérience, à la nature de l'homme, aux maximes des plus sages instituteurs & à la doctrine de Dieu même (a). Les anciens regardoient les enfans comme *une terre molle*, qu'il falloit mettre sur le tour pour lui donner une figure qui fût de quelque usage (b). Ils ne croïoient pas qu'on pût avoir quelque énergie dans le caractère ou même dans la constitution corporelle, sans avoir beaucoup souffert dans ses premières années (c). Rousseau lui-même, ce grand panégyriste de la nature humaine & de sa prétendue bonté

(a) V. le J. du 1. Août 1778, p. 499.

(b) *Udum ac molle lutum es, nunc nunc propagandus & acris*

Fingendus sine fine rotâ. Pers. sat. 3.

(c) *Qui studet optatam cursu contingere metam,
 Multa tulit fecitque puer.* H. a. p.

originelle, convient que les hommes jouissent mieux du bonheur, sont plus paisibles, plus contens, plus dociles, plus traitables, plus compatissans, quand leur jeunesse a été dure & laborieuse (a).

Outre l'extrême licence, dont j'ai parlé comme dégradant ce qu'il y a de vraiment estimable dans cet ouvrage, le lecteur fera encore offensé d'un genre d'orthographe le plus rebutant qu'il soit possible d'imaginer. *J'alais, sàlait, àlait, gajure, gaje, phific.* Pour contrarier d'une manière aussi ridicule les règles & les usages reçus, il faut réellement être un peu *Rétif*.

(a) Il est inutile de rappeler ici ce que j'ai dit ailleurs contre l'extrémité opposée. Je suis convaincu, autant que personne, des suites infiniment funestes de l'éducation à coups de bâton. Je n'ai jamais scû me prévenir en faveur d'un pensionnat célèbre dont on disoit merveille, & sur la porte duquel on lisoit cette singulière épigraphe :

*Hic est convictus, datur hic & victus & idus ;
Idus ut ingenium, corpora victus alat.*



Lettres hollandoises, ou correspondance politique sur l'état présent de l'Europe, notamment de la république des sept Provinces. Tome second. A Amsterdam, & se trouve à Liege, chez Lemarié, 1779.

L'Auteur de ces lettres, dont j'ai annoncé * 15. Mai le commencement *, continue à nous 1779, p. 98.

instruire des intérêts actuels de la république de Hollande & des diverses considérations qui doivent régler sa politique dans ce moment de crise. Si on en croit l'auteur, les Hollandois ne peuvent pourvoir à la sûreté & à la gloire de leur état, sans se détacher absolument de l'Angleterre pour épouser le parti de la France. Il nous montre l'Angleterre sur le bord de sa ruine, & prétend que le danger qui la menace, est incomparablement plus grand que celui où elle se trouva, lorsque l'invincible *Armada* menaçoit ses rivages. " En
 „ 1588, dit-il, les Anglois favoient dans
 „ quelle partie de leur isle se porteroit l'effort
 „ de l'ennemi : ils l'ignorent aujourd'hui ; il
 „ faut donc qu'ils divisent leurs forces, qui
 „ consistent en 20080 hommes d'infanterie
 „ effectifs, 2493 de cavalerie, & 30460 de
 „ milice. Si, au-lieu d'attaquer leur isle, les
 „ François se portent contre l'Ecosse, ils n'au-
 „ ront à y combattre que 7187 hommes d'in-
 „ fanterie, & 488 de cavalerie ; si c'est contre
 „ l'Irlande, on ne pourra leur opposer
 „ que 8430 hommes d'infanterie & 1947 de
 „ cavalerie. Pour s'opposer à la descente des
 „ Espagnols en 1588, les Anglois avoient une
 „ armée de 79,000 hommes, tant de cavale-
 „ rie que d'infanterie, divisés en trois corps.
 „ D'ailleurs Elisabeth étoit l'objet de l'amour,
 „ disons mieux, de la vénération de ses su-
 „ jets „

Je ne fais si les Anglois conviendront de ces calculs ; mais plus d'un lecteur sera surpris de voir ici Elisabeth un objet de vénération

publique. On ne peut disputer à cette Reine de l'esprit & des vues profondes de politique; mais ses violences & ses cruautés ne l'ont pas mise en *vénération*, même parmi *ses sujets*, du moins parmi les Catholiques, dont le sang fut répandu par flots dans toutes les contrées du royaume. L'auteur est sujet à des distractions de ce genre; ce qui n'empêche pas qu'il ne voie souvent le vrai & qu'il n'en déduise des observations fort justes. Tel est le passage suivant sur les corsaires. " Qu'a de commun la
 „ querelle politique de deux Souverains avec
 „ le commerce de leurs sujets? Dans la guer-
 „ re de terre, on respecte l'habitation, la pro-
 „ priété même du sujet de son ennemi : on
 „ punit le maraudeur; un chou qu'il a volé,
 „ est un crime qui le fait condamner à mort;
 „ & dans la guerre de mer, les Souverains
 „ autorisent, encouragent, récompensent mê-
 „ me les excès que leurs sujets commettent
 „ contre les sujets de leur ennemi „

Il est inutile de dire ici que personne n'est moins disposé que moi à approuver des imputations de tout genre & des sorties très-violentes contre une grande & brave nation, contre la Maison d'Orange, le comte de Wafsenauer & les personnes les plus respectables de la Hollande, qui n'ont pas l'avantage d'avoir les mêmes idées que l'auteur.

Le même littérateur vient de nous donner l'*Observateur françois à Amsterdam*, à ce qu'il paroît, dans les mêmes vues. Il entre dans le détail des causes qui fonderent la florissante république des États-unis; mais on

peut douter qu'il les ait toutes saisies avec cette impartialité que les sages regardent comme la première condition pour bien *observer*. Je ne fais si un vrai François peut être censé parler de la manière suivante : *Tout état politique suppose un pacte. Il en existoit un entre Philippe II & ses sujets ; Philippe II l'a violé ; les Hollandois n'ont pu être qualifiés de révoltés , &c.* Qu'avec de tels principes on va loin ! Que deviendra la tranquillité des états , si le peuple furieux ne peut être traité de *révolté* , dès le moment qu'il s' imagine que son Souverain a violé le prétendu pacte ? Je dis *s' imagine* , parce que , comme il en est le juge , l'imagination ou la réalité le décidera d'une manière égale. Non , jamais François fidele à sa patrie , imbu des principes de son gouvernement , n'a pu écrire des assertions de cette nature ; jamais la bonne politique ne les autorisera ; jamais elles ne feront conciliables avec l'esprit du christianisme , qui défend la rébellion dans tous les cas possibles.

Les erreurs où l'*Observateur* est tombé à l'égard de Philippe II & d'autres personnes respectables , étonneront moins , lorsqu'on fera attention aux auteurs qu'il a consultés , & qu'il cite avec une confiance complète , en particulier un pédant de collège , nommé Watson , qui nous a barbouillé cette belle histoire de Philippe II , que j'ai fait connoître dans le Journal du 15 Août , 1778 , p. 561. On ne peut mieux réfuter les divers genres d'erreurs où les auteurs à préjugés ont fait

tomber l'*Observateur*, qu'en transcrivant ce qu'il dit lui-même de l'état florissant de la Hollande avant la révolution. " D'après la plupart des auteurs, dit-il (p. 19), qui ont écrit sur la Hollande, vous croiez, M^r, que ses habitans, à l'époque de l'établissement de leur république, étoient pauvres; qu'ils n'avoient ni marine, ni industrie, & que ce fut pour se procurer les moyens de résister aux efforts de l'Espagne, qu'ils devinrent pêcheurs, manufacturiers & navigateurs; ils l'étoient avant, & le berceau de la liberté ne fut point chez eux celui de leur commerce & de leur marine. La source des préjugés est l'ignorance, & plus encore les demi-connoissances. On lit sans défiance ce que les autres ont écrit sans examen, & l'on préfère de courir les risques de se tromper avec eux, au travail de remonter aux sources où ils ont puisé. C'est ainsi, Monsieur, que les erreurs se perpétuent & que les préjugés s'affermissent & circulent de siècle en siècle, même parmi ceux qui sont les plus intéressés à ce qu'ils soient détruits. Un très-grand nombre de Hollandois croient encore aujourd'hui que ce n'est que depuis que leur nation est libre, qu'elle fait le commerce d'économie; tandis qu'il est très-certain que, bien avant cet événement, les pais, qui forment aujourd'hui la république des sept Provinces-unies, en avoient un en Allemagne, dans le nord & dans le midi de l'Europe „. Toutes les déclama-tions qu'on s'est permises contre le gouvernement

nement de Philippe & son prétendu despotisme, toutes les diatribes publiées sur les avantages de la liberté & de la tolérance des Hollandois, sont réfutées par ce passage qui porte l'empreinte de l'évidence & des faits connus : Amsterdam est devenu plus florissant qu'il n'étoit avant la révolution ; mais Gand, Anvers, Bruges sont déçus. Quand une ville dévore l'autre, l'intérêt général n'y gagne rien.

Cet ouvrage peut donner quelque aliment à la curiosité du lecteur. On y trouve des médailles singulieres & fort rares, dont cependant les dessins & les inscriptions ne sont rien moins qu'ingénieux ; ainsi que les portraits de quelques illustres Hollandois, avec une carte générale des Pais-bas, mais qui n'est point du tout une *Carte itinéraire pour servir de guide*, quoiqu'on l'ait honorée de ce titre.



Trésors eucharistiques, tirés de l'Écriture & des SS. Peres, &c. A Liege, chez Gerlache, 1779. 1 vol. in-8°. de 658 pages.

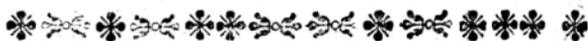
LA piété en général étant un vrai *trésor*, on ne peut douter que celle qui dérive plus directement du mystere ineffable de nos autels, ne soit particulièrement précieuse, *utile à tout*, comme dit l'Apôtre, propre à porter des fruits salubres & durables. On doit donc savoir gré à l'auteur de cet ouvrage d'avoir rassemblé dans un volume tout ce qui peut provoquer & alimenter une piété si solide. C'est dommage que la pureté du langage,

gage, tant grammatical que théologique, n'égalé pas la pureté de ses intentions. On voit dans le titre même de l'ouvrage *les cœurs de Jesus, & de Marie, & de l'homme réunis*. Ce mélange du cœur de Jesus & de Marie est certainement un abus; & l'idée de distinguer *le cœur de l'homme* de celui de Marie, qui par l'excellence de sa sainteté n'a rien qui ne soit simplement *homme*, est peut-être un plus grand abus encore

On pourroit croire que cette observation se rapproche de la chicane, si on ne lisoit immédiatement après le titre : *au seul Dieu trin & un, à Jesus-Christ & à sa divine Mere*. La gloire de Dieu ne doit jamais être confondue avec celle des pures créatures, telle que la Ste. Vierge. Rien de plus sage que les honneurs que l'Eglise décerne aux Saints; jamais elle ne confond les cultes, même dans les expressions & le langage. De plus, s'il n'y a qu'un *seul Dieu*, la Mere de Jesus n'est pas *divine*. Il peut se faire que quelques personnages, plus anciens & plus illustres que l'auteur, aient employé cette épithete dans des momens où l'enthousiasme déplaçoit la réflexion; mais ils ne tarديوient pas à reconnoître leur tort, dès le moment qu'ils se rappelloient le sage avis de saint Paul : *Formam habe sanorum verborum*. II. Tim. 1.

Je serois bien fâché que ces remarques, qui ne regardent que la forme de l'ouvrage, affoiblissent, en quelque maniere que ce fût, la bonne idée que l'on doit avoir du fond même, c'est-à-dire, de l'assemblage & du choix des

matieres qui ne peuvent que nourrir l'ame du Chrétien par des réflexions & des sentimens bien supérieurs à l'impression des doctrines profanes, ornées des graces & des richesses du langage.



Univerſæ Theologiæ Elementa dogmatica, historica, critica, Antonii Genuensis. Coloni Agrippinæ, typis H. J. Simonis. 1778. *ſe trouve chez l'imprimeur du Journal.* †

L'Auteur de cette Théologie, professeur célèbre dans l'université de Naples, étant suffisamment connu, ainsi que son ouvrage, qui est généralement estimé, il suffit d'avertir que c'est ici la première édition qui s'en est faite en Allemagne. Les deux tomes sont réunis en un vol. in-4^o. de 470 pages.



Histoire naturelle, générale & particulière, contenant les Epoques de la nature, par Mr. le comte de Buffon, &c.

TROISIEME EPOQUE

P. 132. *Lorsque les eaux ont couvert nos continens.*

Nous voilà arrivés à une Epoque, dont il est impossible de contester la réalité, sans contredire tous les témoignages des anciennes histoires & les preuves invincibles que présente la simple inspection de la surface du globe. Oui, les eaux ont couvert nos continens. Mais quand & comment cette inondation

dation générale a-t-elle eu lieu ? A des Chrétiens instruits des grands événemens décrits dans les Livres saints, à des gens de lettres versés dans la connoissance des auteurs les plus anciens & les plus vrais, il est inutile de rappeler l'idée du déluge; elle se présente d'elle-même.

Autrefois M^r. de Buffon ne doutoit pas de la certitude ni de l'universalité du déluge. Dans l'*Histoire naturelle* (t. 1. p. 202) il en parle sur le ton de la plus intime conviction; il s'offense même de ce qu'un événement, attesté par des preuves si respectables, a été en quelque sorte défiguré par des explications systématiques. Mais, lorsque l'illustre naturaliste a écrit les *Epoques*, les choses avoient pris une face très-différente. Cette grande révolution, ce terrible événement (H. nat. t. 1. p. 202.), qui n'a pu être opéré que par la volonté de Dieu (p. 199), que nous apprenons par le récit de l'historien sacré, simple & vrai (p. 203), s'est réduit à une inondation de l'Arménie, arrivée par quelque cause particulière & passagère, dont la tradition s'est conservée chez les Egyptiens & les Hébreux (Epoq. p. 291). Voilà comme M^r. de Buffon parle aujourd'hui de cet événement autrefois si terrible, que les Livres saints nous représentent comme une destruction du globe entier, dont les historiens profanes de toutes les nations nous ont conservé le souvenir (a),

(a) Bérose le Chaldéen nous parle de l'arche qui s'arrêta vers la fin du déluge sur une montagne

que Newton, Whifton, Woodward, Scheuchzer, &c, les hommes les plus justement célèbres comme les plus éclairés, ont regardé comme l'époque la plus frappante & la plus incontestable de la terre depuis sa création.

Ne nous arrêtons pas aux raisons de ces changemens

tagne d'Arménie. Nicolas de Damas, dans le 96e. livre de ses histoires, dit qu'au tems du déluge, il y eut un homme qui, arrivant avec une arche ou un vaisseau sur une haute montagne d'Arménie, échappa à ce fleau universel, & que les restes de cette arche se sont long-tems conservés sur cette montagne. Abydene, auteur d'une histoire des Mèdes & des Assyriens, donne de ce déluge quantité de détails semblables à ceux qu'en donne Moÿse. Qu'on lise le traité de Lucien sur la déesse syrienne, on y trouvera toutes les circonstances de ce terrible événement aussi clairement & aussi énergiquement exposées que dans le livre de la Genèse, ce qui ne peut être que l'effet de la tradition générale établie alors chez les Orientaux. On verra les mêmes choses dans le 1er. livre des métamorphoses d'Ovide. Varron parle du tems qui s'écoula depuis Adam jusqu'au déluge, *ab hominum principio ad cataclisum*: Les Chinois disent qu'un certain Puen-Cuus échappa seul avec sa famille du déluge universel. Jean de Laët & Lescharbot rapportent la tradition constante du déluge parmi les Indiens de l'Amérique. Boulanger convient que la plupart des usages de l'antiquité sont autant de monumens de la révolution arrivée sur notre globe par le déluge. ... Les divers déluges, dont les historiens & les mythologistes ont fait mention, ne sont dans le fait que celui de Noë, défiguré par des traits qui n'empêchent pas qu'on ne le reconnoisse très-distinctement, comme on peut voir dans la savante dissertation que Mr. Walch a publiée sur ce sujet.

changemens si étonnans & si multipliés dans la maniere de penser de l'illustre naturaliste ; mais avant d'examiner le systéme qu'il a imaginé pour remplacer le déluge, fixons un moment les yeux sur *cette grande révolution*.

Il y a eu des écrivains qui ont cru voir dans l'algebre qu'il n'y avoit pas assez d'eau dans la nature pour couvrir la surface du globe ; mais des calculateurs plus exacts ont réfuté cet argument géométrique de maniere à maintenir dans toute son étendue l'universalité du déluge ; & depuis que M^r. de Buffon a fait venir directement du soleil assez d'eau pour couvrir les plus hautes montagnes durant 20 ou 30 mille ans, il est aisé de voir qu'il se trouvoit dans les comptes de ces algébristes un défaut énorme. Ce qui affoiblit un peu le mérite de la découverte de M^r. de Buffon, c'est qu'en 1744, quand il écrivoit *la Théorie de la terre*, il étoit bien convaincu qu'il ne la feroit jamais, & qu'il protestoit hautement de l'impossibilité absolue de trouver une telle masse d'eau dans la nature. Il falloit un *miracle* (p. 200), & sans doute M^r. de Buffon n'espéroit pas d'en voir opérer un de cette espece.

Mais quels ont été les effets de ce *terrible événement* ? Laissons le savant naturaliste prouver à son aise que le déluge n'a rien changé sur la terre, puisqu'après la retraite des eaux il s'est trouvé un olivier verd (a). Laissons-

(a) J'ai répondu à cette objection & à quelques autres dans le *Catéch. philos.* p. 310 *prés.* & suiv. édit. de 1777.

le calmer par des moïens qui lui sont connus sans doute un peu mieux qu'à M^r. Franklin (a), la fureur d'un océan universel, agité par tous les ressorts des tempêtes, & toute la colere d'un Dieu; pour nous, contentons-nous de croire, d'après les assurances les plus positives & les plus multipliées des auteurs saints, que la surface de la terre a été tellement altérée & dénaturée par cette mémorable catastrophe, qu'on doit la considérer comme une terre nouvelle (b); que l'ancienne terre a cessé en quelque façon d'être, suivant la parole de Dieu même; qu'après sa réformation elle a présenté une face tout-à-fait différente de la première; que dans son sein & dans ses

(a) On fait que ce savant appaise les tempêtes avec de l'huile. Voyez une dissertation sur ce sujet, imprimée chez l'imprimeur du Journal en 1777.

(b) Toutes les fois qu'il s'agit du déluge dans la Genèse & les autres Livres saints, il est parlé de cet événement comme d'une époque où la terre a subi une révolution étonnante: Dieu dit lui-même qu'il détruira non-seulement les hommes, mais aussi la terre (*Disperdam eos cum terrâ. Gen. 6*); que sa malédiction s'est étendue jusques sur le corps même du globe (*Nequamquam ultra maledicam terræ propter hominem. Gen. 8*); que le déluge a détruit la terre (*Neque erit deinceps diluvium dissipans terram. Gen. 9.*) — St. Pierre nous représente la première terre comme aussi différente de ce qu'elle a été après le déluge, que la terre dévastée & réformée par le feu sera différente de ce qu'elle est à présent. Voyez la seconde épître de cet Apôtre, chap: 3e: *Ille tunc mundus. . . cæli qui nunc sunt & terra, &c.*

dehors il s'est fait des révolutions [assorties aux vues d'une Providence aussi féconde dans ses moïens, qu'invariable dans ses éternels décrets (a). Voilà ce que nous apprennent des historiens choisis par Dieu même, & qui n'ont fait aucun systême; je dis plus, voilà ce que nous persuade le récit *simple & vrai* de Moïse. Le choc de tant de mers, qui *alloient & venoient*, suivant l'expression de l'Écriture (b), avec une impétuosité & une violence inconcevable, & cela l'espace d'une année entière, a dû détruire & produire des choses sans fin & sans nombre. Voïons seulement l'effet d'une grande marée, de celle, par exemple, qui en 860

(a) Cette réformation de la terre, si souvent, si clairement énoncée dans l'Écriture, est d'ailleurs absolument conforme à l'idée que les savans de toutes les nations chrétiennes ont eue des causes finales du déluge. *Une des fins du déluge*, dit un Protestant anglois, le celebre Woodward, *étoit de punir les hommes comme ils le méritoient; cependant ce n'étoit pas l'unique fin de cet événement: c'est principalement à la destruction de la terre qu'il devoit servir pour détruire & changer l'état où elle se trouvoit pour-lors, & qui, selon les apparences, étoit disposée d'une manière convenable à l'état d'innocence: & afin de la façonner de nouveau, & de lui donner une disposition plus convenable à la fragilité présente de ses habitans.* Essai sur l'Hist. nat. de la terre, p. 65. Ce savant homme développe ensuite cette assertion générale, & la présente dans un détail dont il est impossible de ne pas reconnoître les convenances & la justesse.

(b) *Reversaque sunt aquæ de terrâ, euntes & redeuntes.* Gen. 8.

transporta le Rhin dans le lit de la Meuse, & réforma toute la surface de la Hollande... Eh ! qu'est-ce qu'une marée contre toute la masse de l'océan, poussé tout-à-coup hors de l'abyme qui lui servoit de lit, grossi de tout ce qu'il y a d'eau dans l'air & dans la terre, & répandu sur le globe entier avec toute la violence que la main de Dieu peut imprimer au plus fougueux élément ?... Non, je n'hésite pas un moment à croire que, quels que soient les ouvrages que M^r. de Bufson attribue à la mer, ils ont dû s'achever plus aisément dans l'espace d'un an par une révolution telle que celle du déluge, que par cent siècles d'un océan universel, & conséquemment pacifique (a).

Mais en reconnoissant en général les grands effets du déluge, n'aions pas la présomption de vouloir expliquer en détail, & selon le plan de nos idées, le résultat du désordre & de la confusion la plus incompréhensible. " Il n'est pas possible, dit un savant académicien, de dire tout ce qui a dû arriver, en conséquence des loix de l'hydraulique, tant à cause de l'action compliquée des fluides, que de la diversité de réaction

(a) La surface des grandes mers est rarement agitée, le fond ne l'est jamais. Dans les mers même qui ont peu d'étendue, & où les tempêtes sont fréquentes & terribles, tout est calme à une certaine profondeur ; comme je le ferai voir en parlant du transport des coquillages & de la formation des couches.

„ des folides réfiftans (a) Prétendre
 (dit M^r. de Buffon , dont l'autorité m'est
 toujours précieufe quand je puis m'en cou-
 vrir) expliquer le déluge univerfel , vou-
 loir nous apprendre le détail de ce qui s'est
 pañfé dans le tems de cette grande révolu-
 tion , deviner quels en ont été les effets ,
 ajouter des faits à ceux du Livre facré ,
 tirer des conféquences de ces faits , n'est-ce
 pas vouloir mefurer la puiffance du Très-
 Haut ? Les merveilles que fa main bien-
 faifante opere dans la nature d'une maniere
 uniforme & réguliere , font incompréhensi-
 bles , à plus forte raifon les coups d'éclat
 doivent nous tenir dans le faiffiffement &
 dans le filence „

En effet , combien de ravages arrivés fous
 nos yeux par des caufes connues , font abfo-
 lument inexplicables quant à la maniere dont
 ils ont pu s'opérer ! — Jamais on ne de-
 vinerait le principe qui les a produits , fi la
 nature n'avoit , pour ainfi dire , été prife fur
 le fait. J'en prends pour exemple un fimple
 tourbillon , ou courant d'air. C'est M^r. de
 Buffon lui-même qui le rapporte d'après un
 célèbre cardinal. “ J'ai vu , dit Bellarmin , je
 ne le croirois pas fi je ne l'euffe pas vu , une
 foñfé énorme creufée par le vent , & toute la
 terre de cette foñfé emportée fur un village ; en

(a) *Supplément au Mémoire fur la forme exté-
 rieure de la terre*, par Mr. R. de Limbourg , inlé-
 ré dans le Mém. de l'academie de Bruxelles , t. 1.
 p. 227.

„ sorte que l'endroit dont la terre avoit été
 „ enlevée, paroissoit un trou épouvantable
 „ & que le village fut entierement enterré
 „ par cette terre transportée „ Je suppose
 un moment que ni Bellarmin, ni aucun au-
 tre ait été témoin de cet événement; & qu'on
 ait assemblé quelques académiciens pour ex-
 pliquer les causes & la maniere dont s'est
 formée cette montagne d'un côté & cet aby-
 me de l'autre. Personne certainement ne fon-
 gera au vent. Les uns supposeront un trem-
 blement de terre; les autres, une explosion
 opérée par des matieres pyriteuses; d'autres,
 qui ne sauront point que la même cause a creusé
 l'abyme & formé la colline, supposeront l'é-
 croulement de quelque montagne, telle que
 celle qui en 1618 couvrit la ville de pleurs,
 &c. Et quand on saura que c'est l'opération
 du vent, que de difficultés n'y aura-t-il pas
 à résoudre? L'air peut-il donc transporter des
 montagnes? peut-il creuser des abymes? d'où
 peut-il avoir reçu une impulsion si terrible?
 qui peut l'avoir réfléchi & repoussé avec tant
 de force dans une caverne qu'il avoit créée
 lui-même & dont il enlevait les décombres?
 Son action ne devoit-elle pas s'amortir & se
 perdre dans la nue épaisse & immense de
 terre mobile, qu'elle venoit de former dans
 un sol solide & raffermi?

Après cela devons-nous être surpris si des
 physiciens du premier nom, un Woodward,
 un Scheuchzer, un Burnet, un Newton,
 ont échoué dans la totalité des explications
 qu'ils nous ont données des ravages du dé-

luge?

luge ? Si les effets d'un simple coup de vent déconcertent toutes les théories de mécanique, qui pourra suivre les traces que la vengeance de Dieu a laissées sur la terre, en la livrant dans son courroux aux caprices d'un élément si mobile & si terrible ? N'est ce pas bien le cas de dire avec le prophete, que les opérations de Dieu dans la vaste étendue d'une mer générale sont semblables à la course d'un navire sur l'océan, que *la multitude des eaux par lesquelles il a dirigé ses pas, ne nous permet pas de déterminer la route qu'il a tenue ?* (a)

Pendant si dans le résultat général des explications que ces hommes vraiment éclairés nous ont données des effets du déluge, il y a de la foiblesse & de l'inconséquence, il faut convenir que la plupart de leurs observations constatent admirablement la certitude de *cette grande révolution.*

La simple inspection du désordre qui regne dans la disposition des couches, & le mélange des productions marines répandues sur la surface du globe est, suivant Gessner, homme particulièrement versé dans l'étude des fossiles, un argument démonstratif du déluge. Jamais la mer de M^r. de Buffon n'a pu imiter ce mélange & cet étonnant ensemble (b).

(a) *In mari via tua, & semitæ tuæ in aquis multis, & vestigia tua non cognoscentur.* Psal. 76.

(b) *Ea varietas, ea inclinatio stratorum, tantæ lapidum fossilium differentiæ non conveniunt cum concretionibus*

— Que dire de cette multitude de productions étrangères qu'on trouve dans des climats & des pays qui ne les comportent pas ? Fontenelle regardoit cette observation comme une preuve certaine du déluge, & M^r. de Buffon la rapporte comme telle (Hist. nat. T. I., p. 306). — Scheuchzer, surnommé le *Plin* de la Suisse, qui a passé sa vie à examiner & à observer sur les lieux ce que M^r. de Buffon n'a vu que de l'intérieur de son cabinet, ne croit pas qu'il soit possible de promener ses regards sur les montagnes & les vallons de la Suisse, sans être intimement convaincu de la réalité & des effets subsistans du déluge. “ Il y a ,
 „ dit-il, des hommes tellement aveuglés par
 „ le préjugé, qu'ils ne voient rien en plein
 „ jour, & qu'ils ne daignent point regarder
 „ les monumens qu'ils foulent aux pieds, sur
 „ lesquels leur réfutation est écrite, je veux

concretionibus quæ maris fundum exhibere solet, &c.
 &c. De Petrificatis, part. 2, c. 20. — A ce désordre observé dans les couches & dans les productions marines, il faut ajouter celui qui résulte du mélange des végétaux & des quadrupèdes qui se trouvent confondus avec des coquillages de toute espèce à des profondeurs très-considérables, Mélange qui forme une réfutation de fait de tout autre système que de celui d'une révolution subite & destructive. — Il est vrai que dans quelques endroits on croit appercevoir une espèce d'ordre, & un ensemble de coquillages homogènes, incompatibles avec le chaos du déluge. C'est la grande objection de Mr. de Buffon. Nous aurons occasion de la discuter dans toute l'étendue que la chose exige.

„ dire les débris du déluge. Plus malheureux
 „ que les juifs & les idolâtres qui ont connu
 „ la certitude de cet événement, leur subti-
 „ lité & leurs sophismes leur tiennent lieu
 „ de raison, & c'est un triomphe pour eux
 „ que de sacrifier les faits à leurs vétilleuses
 „ opinions „ (*Phyf. fac. p. 48, édit. lat. d'Ausbourg, 1731*). — M^r. Pallas, grand
 admirateur & imitateur de M^r. de Buffon,
 bien décidé, à ce qu'il nous apprend lui-
 même, à ne reconnoître jamais les effets du
 déluge, a changé entièrement de sentiment,
 quand il a examiné l'état de la surface de
 la terre en Sibérie. “ Jamais, dit-il, je n'ai
 „ pu me persuader le déluge; jamais je n'ai
 „ regardé comme vraisemblable ce qu'on nous
 „ raconte de cette terrible catastrophe, jus-
 „ qu'au moment où j'ai parcouru les mon-
 „ tagnes de la Sibérie, & vu dans ces plages
 „ tout ce qui peut y servir de preuves à cet
 „ événement mémorable „. Après cela, M^r.
 Pallas donne le détail des preuves les plus
 propres à subjuguier l'incrédulité la plus revê-
 che. Sur les montagnes situées entre les
 fleuves Indighirka & Koylma, on trouve
 plusieurs carcasses entières d'éléphants & d'au-
 tres animaux encore revêtus de leurs peaux,
 & conservés de la sorte dans ces frimats glacés.
 Il a vu lui-même un rhinoceros dans cet état;
 la peau, les tendons, les ligamens, les car-
 tillages subsistoient encore. C'étoit sur les bords
 glacés du Viloûi, qui par conséquent n'étoient

pas alors plus chauds qu'aujourd'hui (a). —

Que peut-on ajouter à l'évidence de telles observations faites par un homme entièrement subjugué par M^r. de Buffon ? Les squelettes d'hommes que Scheuchzer (b) & Guettard (c) ont trouvés dans l'intérieur des pierres & des rocs, ne font pas une preuve plus vic-

(a) *Observations sur la formation des montagnes & les changemens arrivés au globe, pour servir à l'Histoire naturelle de Mr. le comte de Buffon, par P. S. Pallas ; à Paris, chez Segaud, 1779. On voit, par ce titre même, combien le Voyageur russe est dévoué aux systêmes de Mr. de Buffon ; mais la vérité ne perd jamais entièrement ses droits sur des esprits qui conservent de la sincérité & de la droiture.*

(b) Voyez entr'autres un squelette humain trouvé dans des carrieres du diocese de Constance. T. I, p. 49 de l'édit. que je viens de citer : & divers ossemens de quadrupedes, pages 50 & suivantes.

(c) Jean-Etienne Guettard, de l'académie des sciences, observateur éclairé, exact, impartial, a examiné des squelettes d'hommes, trouvés en 1760 dans une masse de pierre continue & non feuilletée, auprès de la ville d'Aix en Provence. Il n'a point douté que ce ne fussent des squelettes d'hommes. *C'étoit des ossemens de toutes les parties du corps, des machoires, des dents, des os du bras, des côtes, des rotules, &c.* Que répond à cela Mr. de Buffon ? *On peut douter.* (Epoq. tom. 1, p. 201). Effectivement, puisque, durant le déluge de Mr. de Buffon, il n'y avoit pas d'hommes, il faut bien douter... Les naturalistes de toutes les nations prennent des peines infinies, essuient des fatigues sans nombre pour vérifier les faits ; Mr. de Buffon, qui ne quitte pas son cabinet, juge qu'on peut douter ; qui seroit après cela assez deraisonnable pour ne douter pas ?

torieuse du déluge, que ces quadrupèdes engelés. — Enfin M^r. Bailly, lui qui, par attachement aux systèmes de M^r. de Buffon, a observé le *bouillonnement de Jupiter*, & prouvé le refroidissement du globe par les histoires les plus agréables de la mythologie, ne peut s'empêcher de parler de *l'astronomie antediluvienne, & des patriarches qui vivoient sur la terre avant la destruction horrible du genre humain*, &c.

Hist. de
l'astron. an-
cienne, p.
61.

Après cela, peut-on douter encore de l'impression violente & tyrannique de l'esprit de système qui réussit à offusquer si étrangement le génie & à lui rendre odieuse une vérité palpable, pour le cajoler par les phantômes d'une imagination romanesque & folâtre? Au lieu de s'en tenir au récit *simple & vrai de l'historien sacré**, de *l'interprète de Dieu***, au lieu de reconnoître un fait unique qui explique tout, on va chercher des océans de 30 mille ans; une masse énorme d'eau fortie du soleil; des molécules créatrices & toutes-puissantes; une immense quantité de végétaux produits sur une masse de verre pur inaltérable, sans aucune espèce de germe; des refroidissemens démentis par les faits les plus sensibles, &c. &c; merveilles que je ne tarderai pas à examiner. En attendant, je ne puis que m'en tenir à cette assertion de l'Esprit saint, qu'il n'est point de preuve plus frappante d'aveuglement, que *l'impuissance de s'élever jusqu'à Dieu par le grand spectacle des débris du déluge* (a).

* Hist. na-
tur. T. 1, p.
4.
** Epoq.
P. 49.

(a) *Veruntamen in diluvio aquarum multarum ad eum non approximabunt. Psal. 31.*



Satura observationum & animadversionum
 super variolarum infitione , &c , c'est-à-
 dire, *mélanges d'observations & de remar-*
ques sur l'inoculation de la petite-vérole.
Par Mr. Murray, professeur de médecine
*à Gottingue. 1779 **

* J'ai copié
 cet article
 mot pour
 mot de la
Gazette sa-
lutaire, N^o.
 3, 20 Janv.
 1780.

“ **I**L n'y a, sans contredit, aucun inocu-
 lateur qui ne tremble lorsqu'il s'agit de
 donner la petite - vérole, s'il réfléchit qu'en
 faisant naître une maladie qui n'étoit pas prête
 à éclore, il cause peut-être une révolution
 qui se terminera par la mort. C'est un pré-
 texte purement spécieux que celui par lequel
 on cherche à se rassurer sur ces appréhensions,
 en disant qu'un sujet qui périt en jouissant
 de tous les avantages de l'inoculation, seroit
 mort à plus forte raison, si la variole natu-
 relle s'étoit emparée de lui sous des auspices
 bien moins favorables. Ce raisonnement ne
 peut tout au plus être de quelque poids que
 dans les épidémies les plus meurtrieres. On
 paroît déjà convenir, même à l'égard de l'i-
 noculation de la petite - vérole, que la pré-
 somption des inoculateurs & leur théorie ne
 font pas un fondement bien solide : il ne faut
 que se rappeler les discussions relatives aux
 prétendus avantages de la préparation du su-
 jet. D'ailleurs, quand même on admettoit que
 dans un cas supposé l'inoculation n'est de-
 venue mortelle que par le vice du sujet, &

que l'inoculé auroit péri encore plus infailliblement si dans les mêmes circonstances il eût contracté la petite-vérole naturelle, il resteroit toujours à prouver qu'en attendant l'époque de l'apparition de la variole spontanée, ce vice n'auroit pas été détruit par quelque révolution naturelle; & dans la supposition même de cette impossibilité, l'inoculateur ne pourroit pas se disculper de l'accusation d'avoir hâté la destruction de l'inoculé, en pratiquant cette opération „

“ M^r. M. insiste fortement sur ces considérations. Il est vrai qu'il avoue lui-même que les exemples de mort, à la suite & par les effets de l'inoculation, sont rares, lorsqu'on ne s'arrête pas à un petit nombre d'inoculations, mais qu'on calcule fort en grand. Il ajoute que, dans ce dernier cas même, le résultat doit être regardé comme très-incertain; car on ne peut pas se fier aux assertions des auteurs qui ont écrit précédemment, que l'inoculation étoit encore dans son enfance, ni à celles qu'on nous débite de nos jours, où cette pratique est censée être singulièrement perfectionnée. En effet, comment se persuader qu'il regne de l'exacritude dans les calculs respectifs des Surin, des Scheuchzer, & des Suttons? Les premiers comptent une personne morte sur 52 inoculés, & les Suttons avancent, que sur 17000 inoculés, ils en ont à peine perdu 5 ou 7. M^r. M. regrette beaucoup que les médecins, qui ont traité des malades morts à la suite de l'inoculation, aient

été si négligens dans le détail des accidens survenus à ces malades „

“ Il regarde la foiblesse du systême nerveux comme une des causes principales d'une issue funeste, lors même que, dans les commencemens, les apparences sont des plus belles. Cette foiblesse se manifeste d'abord par l'état de la plaie, qui est pâle, plate, sans prurit ni douleurs, & ensuite par le défaut d'élevation & de suppuration des pustules varioleuses. M^r. M. a vu quelques exemples mortels de ce genre, que tous les soins des inoculateurs qui traitèrent ces enfans, ne purent prévenir. . . . D'autres causes d'issues funestes de l'inoculation, qu'on ne peut pas toujours prévoir, sont, selon M^r. M, une disposition putride, les vers, & comme M^r. Dimsdale l'a remarqué, la saburre bilieuse. L'auteur s'occupe ensuite des secondes éruptions qui ont quelquefois lieu à la suite de l'inoculation, mais qui se font dans le tems que la première éruption parcourt ses différentes périodes. Il croit que ces secondes éruptions peuvent provenir de l'excès du froid, d'une diète trop nourrissante, du trop d'exercice, de la constipation „

Il n'y a qu'à ajouter ces observations de M^r. Murray, à celles que j'ai inférées dans différens N^{os}. de ce Journal (a), & on fera sans peine à quoi s'en tenir.

(a) 15. Janv. 1780, p. 168. — 1. Déc: 1779, p. 543, & autres cités là-même.

Liebe und Tod, ou l'amour & la mort, tragédie en cinq actes. A Altenbourg, 1778. in-8°.

ON peut se rappeler la très-attendrissante tragédie de *Cassandre, ou les effets de l'amour & le verd-de-gris*, annoncée dans le Journal du 1. Oct. 1775, p. 482. C'est ici en quelque sorte le pendant de cette pièce singulière. Si c'est réellement une ironie, une satire de nos drames sombres, & en même tems du suicide, devenu un des plus beaux & des plus honorifiques exploits du monde; on peut dire que c'est une imitation heureuse & très-spirituelle, propre à jeter sur ces folies un ridicule plus puissant qu'une censure grave. Mais s'il étoit possible que l'auteur allemand eût écrit tout cela bien sérieusement pour faire pleurer les lecteurs & les spectateurs, on ne pourroit se faire que des idées fort plaisantes de son jugement & de ses talens dramatiques.

Plan de l'édition des anciens auteurs classiques par les éditeurs des beaux-espirts des nations étrangères, &c. C'est le *Prospectus* françois de la collection dont j'ai parlé dans le Journal du 1. Décembre dern. p. 409. Si les éditeurs ne sont pas d'intention d'imprimer les *beaux-espirts* de la France, ils peuvent se promettre du succès; mais si leur dessein est de comprendre dans leur collection les Corneille, les Racine, les Voltaire, &c, il faut qu'ils s'associent des gens verités

dans la langue françoise. Peuvent-ils ignorer que *bel-esprit* est un *quolibet* qui humilie étrangement un auteur ? Et sans doute qu'ils n'ont pas une envie bien décidée de nous donner les ouvrages des *beaux-esprits* ; les bons esprits n'en voudront pas :

Le reste du *Prospectus* est absolument d'un homme qui n'a jamais écrit en françois. Ainsi je n'annonce cette édition, qu'autant qu'elle doit contenir des auteurs qui n'ont pas écrit en cette langue : On souscrit à Liege, chez Lemarié.

Le *Testament* est le mot de la dernière Enigme.

Quoique bonne en moi-même, hélas ! mes esprits-forts
A des peuples entiers ont causé bien des torts :
Séduit par leurs attraits, l'imprudent qui s'y livre,
Avale avec plaisir le poison qui l'enivre.
Ni roi, ni dieu, ni diable alors ne lui font peur,
Il se croira plus fort dans cet instant trompeur.
Qu'il paroisse aller droit, qu'il fasse l'agréable,
De forfaits néanmoins croyez-le bien capable.
Sa raison, un moment, vient-elle à s'éclaircir,
Ses rayons prodigués ne font que l'endurcir.
Il suit ses appétits, bien loin de les combattre,
Et prouve enfin que l'homme a pu marcher à quatre.
Il tremblera bientôt, & sa mort montre assez
Qu' alors mes esprits-forts sont très-mal surnommés.
J'en suis bien innocente ; & prudemment les sages
De moi savent tirer de très-grands avantages.
Mon nom leur en promet ; mais, malgré ma bonté,
De moi faites usage avec sobriété.
De plus, lecteur malin, mon nom finit en ie,
Ne pense pourtant pas que c'est philosophie.



NOUVELLES POLITIQUES.

TURQUIE.

CONSTANTINOPLE (*le 15 Janvier.*)
 La police a fait arrêter un Juif hollandais, qui étoit sous la protection de l'ambassadeur de L. H. P. Son délit est d'être contrevenu à la défense faite depuis peu, sous peine de mort, par le grand-visir, de vendre d'autre thériaque que celle de Venise, à laquelle doit être apposé le cachet de l'ambassadeur de cette république. Cette transgression alloit coûter la vie à ce misérable Israélite; mais le ci-devant Reïs-Effendi prouva avec tant de force, que ce seroit par ce procédé insulter à une nation étrangère, que le coupable fût mis en liberté; mais à cette condition qu'il ne pourroit jamais reparoître à Constantinople.

Deux navires russes, dont la cargaison consistoit principalement en fer, sont encore arrivés ici le mois dernier, venant de la Mer-Noire, pour se rendre à Smyrne. Comme le fer fait partie des marchandises, qui, lorsqu'elles sont entrées dans le port de Constantinople, n'en peuvent plus sortir sans une permission spéciale du gouvernement, le grand-douanier a insisté pour que ces navires fussent déchargés ici. M^r. de Trachioff,

anvoïé de Russie, n'en fut pas plutôt instruit, qu'il en porta ses plaintes au gouvernement, en réclamant le libre passage de ces navires en vertu du dernier traité, par lequel la liberté du commerce a été accordée à la Russie, non-seulement dans la Mer-Noire, mais aussi par le canal des Dardanelles dans la Méditerranée. D'après ces représentations, la Porte a encore accordé sa permission auxdits navires de continuer leur route pour Smyrne, sans s'expliquer à l'égard de la liberté générale pour la suite. C'est de cette manière que le gouvernement évite la concession formelle, laquelle choqueroit peut-être le peuple, qui souffre impatiemment que les Russes jouissent de tant de faveurs, & craint que la capitale ne soit pas suffisamment pourvue de toutes les choses nécessaires : d'ailleurs il n'est guere possible de faire comprendre aux Turcs, qu'en cas de disette à Constantinople, les navires, qui y arriveroient de la Mer-Noire, ne profitassent de la circonstance pour y vendre ptésérablement leurs marchandises, plutôt que de les transporter en d'autres endroits.

R U S S I E.

PÉTERSBOURG (le 30 Janvier.) On a reçu ici des avis portant que, depuis la mort de Kerim-Kam, régent, ou, pour mieux dire, Roi de Perse, presque tous les gouverneurs des provinces & des villes de ce royaume-là, ainsi que les chefs des hordes, s'étoient

I. Mars 1780.

379

toient révoltés contre Abolfat-Kan , qui , secondé par un corps de dix mille hommes de troupes affidées , s'étoit fait déclarer régent de Perse , après la mort de Kerim-Kan , son pere. Pour prévenir les suites de ces troubles & mettre les frontieres de cet empire à l'abri des incursions qu'y pourroient faire les troupes de l'un ou l'autre parti ; l'Impératrice a trouvé bon de prendre des précautions à cet égard ; & l'on assure qu'un corps de dix mille hommes de troupes actuellement réparties dans les gouvernemens de Casan , Astracan & Asow , doit s'assembler , se mettre en marche & former sur les frontieres de Perse un cordon ; dont le lieutenant-général Soumoroff aura le commandement en chef. On prétend aussi qu'on a expédié des ordres à Astracan pour y construire & équiper quelques navires qui seront employés , en cas de besoin , dans la mer Caspienne.

P O L O G N E.

VARSOVIE (le 30 Janvier.) On s'occupe avec beaucoup d'activité , dans la Russie-blanche , des préparatifs pour y recevoir l'Impératrice de Russie , que l'on y attend au printemps prochain , & qui se propose , dit-on , d'y examiner par elle-même tous les nouveaux établissemens qui y ont été formés depuis quelque tems.

Les négocians grecs , arrivés depuis peu ici de la Tartarie , rapportent : “ que les

„ Ruffes travailloient vivement , dans les
 „ chantiers de Kerfowa , à conftruire cinq
 „ grands vaiffeaux , pour être employés , à
 „ ce que l'on débite , feulement au trafic ;
 „ mais qui toutefois , au dire des connoif-
 „ feurs , pourroient être , fi on le jugeoit
 „ à propos , facilement & à peu de fraix ,
 „ armés en guerre „

E S P A G N E.

MADRID (*le 20 Janvier.*) Le Roi vient de conférer le gouvernement de la place de Barcelone au maréchal-de-camp Dom Jacinto Pazuengos , qui étoit Gouverneur de Lerida. Le vicomte de Noailles , fils puîné du maréchal de Mouchy , étant arrivé ici de Cadix , où il a débarqué , de retour de l'Amérique , a été présenté au Roi , qui l'a reçu de la maniere la plus gracieufe. Ce jeune officier est actuellement meftre-de-camp en fecond du régiment colonel-général de huffards , dont Mgr. le duc de Chartres eft colonel.

Il s'eft répandu quelques bruits alarmans touchant un combat naval au détroit. Voici comme on raconte la chofe. La cour aiant reçu avis des préparatifs extraordinaires que les Anglois faifoient pour envoyer un nombre de vaiffeaux de guerre dans leurs ifles & au fecours de Gibraltar , ont pris les mefures néceffaires afin de faire fortir de Brest les forces efpagnoles avec quelques vaiffeaux de guerre françois , & afin de réunir à l'entrée

du détroit de Gibraltar les vaisseaux de guerre aux ordres du lieutenant-général Dom Louis de Cordova & du Brigadier Dom Juan de Langara. Les vents contraires & les autres inconvéniens de la mer obligèrent le premier à quitter l'embouchure du détroit & à se retirer à Cadix avec plusieurs de ses vaisseaux, de sorte que, quand Dom Juan de Langara put regagner le détroit par la Méditerranée, où les vents l'avoient chassé, il ne se trouvoit plus sous ses ordres que onze vaisseaux & quelques frégates. Les vents lui enlevèrent encore trois vaisseaux & les chassèrent vers les caps Saint-Vincent & Sainte-Marie; &, pendant qu'il attendoit les vaisseaux qui s'efforçoient de sortir de Cadix, il aperçut, le 16 après un fort brouillard, une escadre angloise de 21 vaisseaux de guerre, plusieurs frégates & un nombreux convoi. A la vue de forces si supérieures, n'ayant que huit vaisseaux, il prit le parti de se retirer; mais se voyant poursuivi par l'escadre ennemie, il se disposa à se battre en retraite, & fit signal aux autres de se sauver sans l'attendre ni le couvrir, aimant mieux sacrifier son vaisseau qui étoit le plus pésant, & sauver le reste. Nous ne sommes pas encore bien instruits des détails du combat, mais nous savons que les vaisseaux le Saint-Laurent, le Saint-Augustin, le Saint-Julien & le Saint-Eugene sont arrivés à Cadix, avec les frégates la Cécile & la Rosalie, qui rapportent que les Espagnols se sont battus avec tant d'intrépidité, que deux vaisseaux an-

glois à trois ponts ont dû prendre le large ; le vaisseau le Saint-Dominique a pris feu & a sauté en l'air ; trois ont été pris , entre lesquels se trouve , dit-on , celui de Dom Langara , mais le gros tems a obligé le commandant anglois d'un de ces vaisseaux d'entrer malgré lui à Cadix.

Un exprès, arrivé du camp de Saint-Roch , a apporté avis que le convoi avoit passé dans la Méditerranée ; que le général avoit fait toutes les dispositions pour retarder ou empêcher le débarquement du convoi par le feu de la ligne & des batteries ; que quelques vaisseaux de guerre anglois étoient entrés à Gibraltar fort maltraités , & qu'on en appercevoit d'autres en mauvais état , qui couvroient le convoi qu'on voioit du côté du Levant ; que Dom Antoine Barcelo prenoit ses précautions pour mettre sous le feu des batteries de terre & des forts d'Algefire , les vaisseaux à ses ordres. Du côté du Ponent , quelques autres vaisseaux anglois paroissent dispersés. On attend avec impatience des nouvelles de l'apparition de D. Miguel Gaton , parti de Brest le 13 de ce mois , avec quelques autres vaisseaux françois , & qui a ordre de ne s'arrêter qu'au détroit , & de chercher les ennemis ; au moien de quoi ceux-ci pourroient être coupés dans la situation où ils se trouvent.

Le bruit qui court touchant deux grands convois , dont l'un d'un vaisseau de guerre , 5 fregates & 19 navires de transport , enlevés par l'amiral Rodney , manque encore d'une confirmation suffisante.

Le Roi de Maroc désirant prouver à notre Souverain la sincérité de son amitié, a nommé, pour son ambassadeur en cette cour, Mohamed-Ben-Otoman, qui a eu l'honneur de présenter, le 12 de ce mois, ses lettres de créance au Roi & à la famille royale.

Une lettre de Saragoſſe, du 18 Décembre, contient les détails d'une grande crûe d'eaux, qui survint à l'Ebre le 22 du mois dernier, & qui mit en danger les ouvrages du canal impérial d'Arragon : mais la vigilance du commissaire, chargé de la direction principale des travaux, parvint non-seulement à mettre en sûreté les matériaux destinés à ces ouvrages, mais aussi à conserver ceux qui sont déjà achevés : ils n'ont souffert d'autre dommage, si ce n'est que le lit creusé pour l'eau s'est rempli, & que la terre, qui en garnissoit les bords, s'est éboulée : mais on a promptement déchargé le canal, au moyen du conduit formé d'avance pour éviter dans des cas pareils la dépense excessive de le nettoier par le jeu des pompes. L'on comptoit de poursuivre sans délai les constructions, déjà si avancées qu'une crûe, survenue 10 ou 12 jours après, ne leur a apporté aucun retard. On a pris d'ailleurs toutes les précautions possibles, pour prévenir désormais de semblables accidens à ces ouvrages importans, qui, depuis que le Roi les a pris sous sa protection immédiate, en retirent les plus grands avantages, comparativement à l'ancienne direction défectueuse, au point même que, depuis l'époque de la

nouvelle administration, ils ont plus avancé qu'en 9 années de la précédente. Ainsi l'on se flatte avec raison de voir dans peu le canal impérial porté à sa perfection, & ouvrir par ce moïen au roïaume d'Arragon, en fertilisant ses terres & en y facilitant le transport des denrées & la circulation, une nouvelle source de prospérité, de population & de richesses.

CARTAGENE (le 18 Janvier.) Le vaisseau du Roi, le Rufé, de 54 canons, n'ayant pu sortir de ce port le 31 du mois dernier avec l'escadre de Dom Juan de Lan-gara, parce que son radoub demandoit encore quelques travaux, en a fait voile le 4 du courant avec un bon vent d'Est-Nord-Est, qui dure encore, portant sa bordée à l'Ouest, pour aller sans doute se réunir à l'escadre du lieutenant-général de Cordova, dont il faisoit partie.

Les dernières lettres d'Oran, du 29 Décembre, arrivées ici par la voie d'Almérie, nous ont appris un événement fâcheux, occasionné par une complaisance imprudente, que l'officier-commandant du château de Mazal-Quivir a eue pour son épouse. Le 3, cet officier lui ayant permis d'aller avec sa fille se promener au-delà des limites de la place, il crut suffisant de leur donner une escorte d'un officier avec 20 grenadiers, outre plusieurs autres personnes, qui les suivoient. Cette compagnie sortit l'après-midi d'assez bonne-heure, pour entreprendre une promenade un peu longue; elle monta d'a-
bord

bord à la cîme de la premiere Montagne, qu'on nomme de Saint-Michel : une autre montagne encore plus haute, & qu'on nomme de Saint-Joseph, attira la curiosité des Dames, qui, en la montant, chargerent les soldats de leur escorte de leur cueillir des herbes aromatiques, qu'on y trouve en abondance : cette recherche dispersa la troupe, dont plusieurs laisserent leurs armes dans une grotte. Les dames ne furent pas plutôt arrivées au sommet de la montagne, accompagnées seulement d'un officier du régiment de Brabant, d'un sergent & d'un soldat, que ces cinq personnes furent aussi-tôt entourées d'une bande de Maures, qui les fit prisonnières, & les emmena avant que leurs cris fussent parvenus à l'escorte dispersée, qui, sachant ce qui venoit de se passer, ne songea qu'à sauver sa vie & sa liberté, en regagnant au plus vite les murs d'Oran. Les Maures, satisfaits de leur capture, les laisserent fuir sans les inquiéter, quoiqu'une partie fût sans armes, attendu le dépôt qu'elle en avoit fait dans la grotte. Le commandant-général, instruit de ces faits, a suspendu le gouverneur du château, & lui a donné les arrêts, en attendant que la cour, à laquelle il en a écrit aussi-tôt, ait ordonné à cet égard ce qu'elle jugera à propos.

S U E D E.

STOCKHOLM (le 30 Janvier.) Le 18 de ce mois, il y a eu cour & souper

au château, pour la première fois après le retour de Leurs Majestés en cette capitale. Notre ministère a reçu, ces jours-ci, l'avis que le convoi suédois, qui étoit destiné pour les ports de France & la Méditerranée, aiant été dispersé par les gros vents, quelques bâtimens, qui en faisoient partie, chargés de bois, de fer & de goudron, avoient relâché aux Dunes, où l'amiral Drake, qui y commande la rade, les avoit fait arrêter; que le major Fleetwood, commandant une des frégates de l'escorte, y étant arrivé peu après, avoit réclamé les vaisseaux détenus, en déclarant à l'amiral Drake, " qu'en cas de refus, „ il se verroit obligé, conformément à ses „ instructions, de protéger son convoi & „ d'user de voies de fait, quoique très-inférieur en forces „; sur quoi le commandant anglois lui avoit répondu que, *s'il exécutoit cette résolution, il en résulteroit des suites très-fâcheuses*, ajoutant néanmoins qu'il *écriroit en cour pour demander des ordres ultérieurs*. Ces ordres, ajoute-t-on, arrivés ensuite, portoient " que les vaisseaux resteroient „ détenus jusqu'à ce qu'on les eût déchargés, & que la cargaison ainsi que le fret „ seroient payés aux propriétaires „. Le baron de Nolrken, envoyé de Suede, que le major Fleetwood avoit aussi informé de ce qui venoit de se passer, lui écrivit, de son côté, d'acquiescer provisionnellement à ce qu'on exigeoit. L'on ignore si notre cour agréera de même un arrangement de cette nature.

D A N N E M A R C K.

C O P P E N H A G U E (*le 30 Janvier.*) Une ordonnance du Roi , en date du 24 de ce mois , défend l'importation de la porcelaine étrangere dans les royaumes de Dannemarck & de Norvege , de sorte que , à commencer de ce jour , l'entrée en sera interdite sous peine de confiscation & autres amendes. Cette ordonnance excepte néanmoins la porcelaine de la Chine , apportée par des vaisseaux de notre compagnie asiatique , & qui aura toujours le même cours qu'auparavant.

Avant-hier , jour anniversaire de la naissance du Prince de la couronne , qui est entré dans la 13^e. année de son âge , il y eut cour & grande table à midi chez S. A. R. , & le soir appartement , concert & table figurée chez le Roi ; aujourd'hui on célèbre le jour anniversaire de la naissance de ce Monarque , qui , à cette occasion , a donné l'Ordre de l'Elephant à S. A. S. le Prince Pierre de Holstein - Gortorp , coadjuteur de l'évêque de Lubeck.

La manufacture royale de porcelaine , établie en cette ville sous la direction du célèbre artiste Muller , a été ouverte aujourd'hui pour la satisfaction des curieux.

I T A L I E.

R O M E (*le 25 Janvier.*) Le 16 , Mgr. l'Archiduc Ferdinand & son auguste épouse

acceptèrent au Vatican un superbe dîner, dont le cardinal-secrétaire d'état fit les honneurs. Pour contenir le nombre de plus de 70 convives du premier rang, le dîner fut servi dans la vaste salle où mangent les cardinaux le Jeudi & le Vendredi-saint; rien n'égala la somptuosité de ce repas. L. A. R. parcoururent à cette occasion plus de 30 appartemens dans lesquels elles trouverent toujours de quoi admirer. Le jour suivant fut celui de l'ambassadeur de Malte, qui traita splendidement ces Souverains; l'on passa delà au palais Doria pour voir une course de 22 chevaux, & où toute la noblesse romaine avoit été invitée à une brillante assemblée. Enfin le mardi, l'ambassadeur de Venise eut le même honneur de recevoir L. A. R. dans son palais & de les y traiter dans le dernier goût avec un grand nombre de convives de la première distinction. Tous les soirs, L. A. R. ont assisté aux théâtres, qu'elles vouloient bien honorer de leur présence. Le 19 au matin, après avoir, par des libéralités, fait connoître aux différens théâtres sa satisfaction, cet auguste couple est parti d'ici pour Naples, enchanté des attentions qu'on y avoit eues pour leurs personnes, & dirigeant, à la sollicitation du Saint-Pere, sa route par les marais pontins, où le 20 Sa Sainteté avoit donné ses ordres pour qu'on y reçût L. A. R. en son nom, aiant envoie d'ici tout ce qui étoit nécessaire à cet effet, & pour qu'on rendit praticable, dans cette saison pluvieuse, la voie Appia découverte

verte dans la partie des marais qu'on a déféchés.

P A Y S - B A S .

LA HAYE (le 12 Janvier.) Les Etats-Généraux ont trouvé bon de faire expédier des lettres circulaires en date du 27 du mois dernier , pour ordonner un jour solennel d'actions de grâces , de jeûne & de prières. Cette piece est de la teneur suivante :

Nobles & Puiffans Seigneurs !

Il n'est sans doute point de peuple qui ne doive reconnoître que le sort des nations est, dans le sens le plus absolu, soumis à l'empire de la Providence ; mais il n'en est aucun à qui ses annales fournissent autant de preuves de cette vérité, que celui de ces Provinces-unies : Que l'on remonte à la fondation de la république ; que l'on considère par quels degrés, de si foibles commencemens, elle s'est élevée à ce point de grandeur & de gloire où nos peres l'ont vue ; que l'on réfléchisse sur les moyens par lesquels elle a plus d'une fois échappé à des dangers qui sembloient la menacer d'une destruction inévitable ; que l'on se demande comment, au milieu des orages qui l'ont si souvent agitée, elle s'est pourtant conservée, soutenue jusqu'ici ; on trouvera sans peine, que ni la force, ni les ressources de la sagesse humaine, ni les efforts généreux, ni la valeur des plus illustres défenseurs de la patrie n'auroient pu seuls opérer ces merveilles, dont on n'entendra jamais le récit sans étonnement : on sentira que c'est aux gratuités du Très-Haut, aux miséricordieuses dispensations de sa sage providence, que cet état doit tout ce qu'il a été, tout ce qu'il est encore maintenant. La paix, l'abondance, les libertés civile & religieuse, les privilèges, les avantages dont nous continuons à jouir ; tout nous annonce que c'est Dieu qui gouverne ;

que dans ses bontés infinies, il veille encore à notre conservation. Quel seroit notre sort si dans les circonstances actuelles il venoit à retirer cette puissante protection qui seule nous a garantis, qui seule peut nous garantir encore & assurer notre existence comme peuple libre & indépendant? Que faisons-nous cependant pour le porter à nous la conserver, ou plutôt que ne faisons-nous pas qui ne mérite qu'il nous en prive? L'abus criminel des grâces de Dieu; l'ingratitude dont on le paye; l'oubli, la violation manifeste de ses loix, le mépris insensé des uns, la tiédeur, la froide indifférence des autres pour la religion; l'obstination avec laquelle on persevere dans les vices les plus destructifs de la prospérité des nations, l'inconcevable sécurité dans laquelle on s'endort malgré tant de voix qui devoient nous réveiller, ne nous permettent pas de porter sans effroi nos regards sur l'avenir. Tout nous engage à appeller les habitans de ce pays à revêtir d'autres sentimens; à prévenir, pendant qu'il en est tems encore, par un sincère retour à l'Eternel, les malheurs dont sa justice pourroit enfin accabler un peuple; qui a jusqu'ici répondu si mal à ses faveurs multipliées & à sa longue attente.

A ces causes, nous avons trouvé bon d'ordonner un jour solennel d'actions de grâces, de jeûne & de prières dans toute l'étendue des Provinces-unies, pays affiliés, villes & lieux de leur dépendance, & d'en fixer la célébration au mercredi, premier du prochain mois de Mars; pour adorer & magnifier dans toutes les églises du pays le saint Nom de Dieu, reconnoître l'empire de sa providence; & nous mettre nous & notre état sous sa toute-puissante protection; pour célébrer, dans les sentimens d'une vive gratitude, la bonté si peu méritée de notre part; dont il use envers nous; pour implorer la continuation de la bénédiction divine, & supplier ce Dieu tout bon de nous garantir des dangers & des malheurs, auxquels nous pourrions être exposés; de faire cesser la mortalité dans nos campagnes; d'éloigner de nous les inondations, les tempêtes & ces maladies contagieuses, dont

on a depuis peu senti les funestes effets dans plusieurs lieux de ces provinces, & tous les événemens qui pourroient troubler la paix dont nous jouissons; pour faire une humble & sincere confession de nos péchés & de nos transgressions & en solliciter le pardon, ainsi que le secours de sa grace pour la conversion d'une nation péchereuse.

Nous devons singulierement implorer dans cette solemnité les plus précieuses bénédictions de Dieu sur les personnes & le gouvernement des Souverains du pays, afin que leurs délibérations & leurs entreprises puissent contribuer à la conservation de la paix, à l'accroissement du commerce dans toutes ses branches, à l'avancement de la vertu, de la navigation, de l'agriculture, des manufactures, des arts & des sciences utiles, du bien-être & de la prospérité de tous les habitans du pays.

Nous devons aussi prier pour S. A. S. le Prince Statthouder - héréditaire, & supplier l'Etre suprême de le soutenir dans ses importantes fonctions; de sorte qu'il soit toujours l'objet de notre amour, le défenseur & le protecteur de nos droits & de nos libertés, l'instrument du bonheur public; de lui accorder, ainsi qu'à S. A. R. son auguste Epouse, une vie longue, heureuse & comblée de bénédictions: & la douce satisfaction de voir leurs sérénissimes enfans croître sous leurs yeux en sagesse & en vertu.

Dans ce moment où nous voyons allumée, entre les plus puissans voisins de cet état, une guerre qui de jour en jour paroît devenir plus violente, & dont les suites peuvent être de la plus grande conséquence pour nous, nous devons aussi supplier l'Eternel qu'il lui plaise d'incliner les cœurs des Rois à la paix, afin que les horreurs de la guerre ne s'étendent pas plus loin, mais se terminent bientôt par une heureuse & solide paix.

Nous devons enfin offrir à Dieu nos vœux & nos prières pour les églises protestantes en tout lieu, & singulierement en faveur de celles de ces Provinces, afin qu'elles puissent croître & fleurir de plus en plus en piété, en union, en

charité, en vérité & en vertu, & que les travaux de leurs pasteurs soient couronnés des plus heureux & des plus durables succès : le tout pour la gloire du saint Nom de Dieu, la propagation de la vraie religion chrétienne-réformée, la conservation de notre inestimable liberté, & le salut de nos ames.

MONS (*le 10 Février.*) Le 18 du mois dernier, S. A. le Duc d'Arenberg & d'Arfchot, grand-d'Espagne de la première classe, &c. &c., a fait son entrée en cette ville, en qualité de grand Bailli du pais & comté de Hainaut, au bruit de trois salves de toute l'artillerie de la ville, & aux acclamations d'un peuple nombreux, qui s'étoit placé le long des rues qu'il devoit traverser depuis la porte de la ville jusqu'à son hôtel. Les fêtes, données à cette occasion par les états de la province & par le corps municipal de cette ville, ont été très-brillantes, ainsi que celles que donna à son tour cet illustre seigneur, aussi respectable par ses qualités éminentes, que par sa haute naissance. Les honneurs, qu'on lui a rendus, ainsi qu'à Madame la Duchesse, sont moins l'expression du devoir, que de l'attachement & du respect que L. A. ont sçu se concilier par leur munificence, leur affabilité, & leur charité envers les pauvres pendant le court séjour qu'elles ont fait en cette ville, qu'elles ont quittée le 29 pour retourner à Bruxelles.

A L L E M A G N E.

VIENNE (*le 30 Janvier.*) Après une notification

notification faite dans les formes, la cour a pris aujourd'hui le deuil pour 15 jours, à l'occasion de la mort de la princesse douairière de Prusse, née princesse de Brunswick-Lünebourg.

On a présenté à la cour le plan de trois nouvelles forteresses que l'on se propose d'élever sur les frontières de la Bohême, savoir, à Postelberg, entre le comté de Glatz & Königgratz, à Leutmeritz au passage important entre Prague & Dresde, enfin à Schirmitz, où l'on a acheté à cette fin une terre du prince Paor. La cour a déjà fait remettre, dit-on, ce plan à une commission militaire, pour en faire l'examen : cette commission sera présidée par MM. les feld-maréchaux de Haddick, de Laszy & de Laudohn. On prétend qu'on a déjà calculé le tems & les frais nécessaires pour l'exécution d'un tel projet, ainsi que le nombre des canons, des mortiers & des troupes qui seront employés à la défense de ces forteresses.

Le noble François de Schoenfeld, associé à quelques Polonois, a obtenu la permission d'exporter du tabac de Hongrie en Pologne. Leurs Majestés, voulant favoriser une telle entreprise, qui ne peut tourner qu'à l'avantage du royaume de Hongrie, & dont la prospérité fait leur occupation, donnent toutes les facilités possibles à cette nouvelle branche de commerce qui y attirera beaucoup d'argent. C'est en conséquence qu'elles ont adressé des ordres aux magistrats des lieux respectifs, afin qu'il ne soit levé aucun droit de *transit* sur le tabac exporté de ce

roiaume ; il a été envoié au même tems de pareils ordres en Gallicie.

BERLIN (le 12 Février.) Depuis la bruiante affaire du meünier Arnold , nombre de paifans se présentent avec des fuppliques ; le Roi ne dédaigne point de les accepter & de s'entretenir avec les fupplians : deux de fes valets de pied vont par fon ordre porter ces requêtes au grand-chancelier , chargé de les examiner fur le champ.

Le Roi, voulant diminuer le nombre des procès & améliorer l'adminiftration de la Juftice dans fes états, a fait publier, il y a quelques jours. deux Inftruftions en date du 28 Décembre 1779, l'une pour les différens Colléges de Juftice, & l'autre pour les Chambres pupillaires. La premiere de ces pieces intéreffantes eft de la teneur fuiuante :

Sa Majefté le Roi de Pruffe, notre très-gracieux Souuerain, fuiuivant les mouvemens paternels de fa follicitude constante & infatigable pour le bien-être & la fureté de tous fes fideles fujets, a toujours porté une attention particuliere fur l'adminiftration d'une juftice prompte, folide & impartiale, de laquelle dépendent le repos & le bien-être de tous les particuliers. Cependant, comme Elle a remarqué avec déplair que, nonobftant toutes les difpofitions falutaires faites jufqu'ici à cet effet, l'accompliffement parfait d'un but auffi important rencontre encore de tems en tems nombre d'obftacles, & que fes très-gracieufes intentions n'ont pas encore été fuiuies jufqu'ici généralement & dans tous les points ; Sa Majefté a jugé à propos de donner à fon grand-chancelier une inftruftion, particulièrement adaptée à cet objet, en vertu de laquelle on notifie à tous les Colléges de Juftice dans les états de Sa Majefté, pour leur information & pour qu'ils l'obferuent exactement felon leur devoir, ce qui fuit :

A. R. T. I. Sa Majefté veut très-férieufement

que les présidens, les conseillers, & en général tous les membres de ses Collèges de Justice se rappellent de nouveau le serment sacré qu'ils ont prêté, & en vertu duquel ils sont tenus de rendre la justice la plus prompte & la plus impartiale à tous & chacun, sans la moindre acception de personnes, & sans considérer aucunement le rang, les richesses, ou les autres qualités accidentelles des parties respectives, mais de suivre au contraire les règles de leur devoir & leur conscience, ainsi que les loix du pays, & l'équité qui y est conforme. C'est spécialement la volonté très-sérieuse de Sa Majesté, que dans les procès entre des Seigneurs & leurs vassaux, soit des corporations entières; ou de simples individus, les tribunaux redoublent constamment d'attention, afin que les personnes de bas-rang & les pauvres, dont les causes sont ordinairement défendues avec trop d'inattention & de négligence par les avocats, qui leur sont donnés d'office, ne deviennent pas les victimes de la chicane & des artifices de leurs adversaires riches & puissans, mais que plutôt on les aide à obtenir justice avec le même zèle & la même vigueur que tous autres. Ceux des officiers de Justice, qui s'éloigneront le moins du monde de l'observation de ces devoirs & de nos intentions royales, qui se laisseront séduire par des dons & des présens à tordre le droit; qui agiront d'une manière déraisonnable & partielle, par crainte humaine, par amitié, par inimitié, ou par d'autres passions, & en général ceux qui, de quelque manière ou par quelque cause que ce soit, donneront lieu de former des soupçons fondés contre leur intégrité, doivent s'attendre infailliblement, qu'après un rigoureux examen préalable, ils seront non-seulement cassés sans aucune connivence ni formalité, mais qu'ils seront punis de plus des peines corporelles les plus sévères, ou même capitales; que S. M. se réserve, dans tous les cas, de prononcer elle-même contre eux. Quant aux membres des tribunaux, qui, par inattention, par nonchalance & par une légèreté excessi-

ves, négligent les procès qui leur ont été confiés, ou qui, les laissant entièrement indécis, ou qui du moins ne les étudiant pas avec l'attention, la solidité & la diligence requises, & qui donnent lieu par là à des griefs bien fondés, ils seront sérieusement corrigés à ce sujet, non-seulement par la demission, qu'ils recevront sur le champ, de leurs emplois, dont une pareille conduite, contraire à leur serment, les aura rendu indignes, mais aussi par une punition rigoureuse, suivant l'exigence du cas & sans la moindre connivence. S. M. a pris les mesures les plus efficaces, pour être instruite avec certitude de toutes les fautes pareilles & de tous les abus dans les offices de judicature; & tous les griefs, portés contre les Collèges & officiers de Justice, seront non-seulement examinés avec toute rigueur; mais il sera aussi fait de tems en tems des visites de Justice, dont l'annonce se fera préalablement, tant des chaires qu'ailleurs, dans le public, afin que chacun, qui croit avoir quelque plainte fondée contre le Collège à visiter, la porte au lieu convenable; que l'affaire soit examinée avec toute la sévérité & l'exactitude possibles, & que ceux, qu'on trouvera à cette occasion s'être rendu coupables de quelque prévarication dans leurs devoirs, soient obligés à en répondre, ainsi qu'il appartient & qu'il a été statué ci dessus.

La suite l'ordinaire prochain.

L'académie royale des sciences & belles-lettres a tenu, le Jeudi 27 Janvier, son assemblée publique, destinée à célébrer l'anniversaire de la naissance du Roi. Elle a été honorée de la présence de L. A. R. les deux princes fils de S. A. R. le prince Ferdinand frere du Roi, & de S. A. S. le prince Frédéric de Brunswick. Plusieurs ministres d'état, ministres étrangers & autres personnes de distinction y ont assisté. M^r. le conseiller-privé Formin, secrétaire-perpétuel, a fait l'ouverture de la séance par un discours relatif aux circonstances. S.

Exc. M^r. de Hertzberg , ministre d'état & du cabinet de S. M , a lu ensuite une dissertation tendant à expliquer les causes de la supériorité des Germains sur les Romains , & à prouver que le nord de la Germanie ou Teutonie , entre le Rhin & la Vistule , qui forme principalement la présente monarchie prussienne , est la patrie originaire de ces nations héroïques qui , dans la fameuse émigration des peuples , ont détruit l'empire romain , & fondé & peuplé les principales monarchies de l'Europe.

Le secrétaire-perpétuel a lu ensuite l'éloge de M^r. Cochius , prédicateur de la cour à Potsdam , & , faute de tems , il a renvoyé celui de M^r. Hinckel , conseiller & professeur de chirurgie , à l'assemblée publique suivante. Il a fait voir à l'assemblée deux boîtes remplies de pierres de la composition du célèbre chymiste M^r. Marggraf , qui imite parfaitement la plupart des pierres précieuses , comme émeraudes , turquoises , topazes , calcédoines , chrysolites , rubis , grenades , cornalines , &c. La beauté de ce travail a excité la plus grande admiration. M^r. le conseiller-privé Gerhard avoit apporté un mémoire que le tems ne lui a pas permis de lire ; il étoit intitulé : *Considérations sur les différentes sortes de fer , & sur les causes de leur différence.* M^r. Achard a terminé la séance par la lecture d'un mémoire sur l'Analogie entre la production & les effets de la chaleur & de l'électricité , & sur le rapport de la propriété qu'ont les corps d'attirer la chaleur avec celle d'attirer le

fluide électrique, & il a fait la description d'un nouvel instrument propre à déterminer le degré de ces propriétés dans les divers corps.

La lettre que M^r. Busching a reçue de M^r. Pallas, touchant la mort du capitaine Cook *, lui a inspiré le plus fort enthousiasme pour ce fameux voyageur; il veut lui assurer un nom dans la topographie du globe, & invite les géographes à dépouiller de son ancien nom le détroit d'*Anian*, situé à l'orient de l'Asie, pour lui donner celui de *Cook* (a).

MANHEIM. (le 3 Février.) Le mariage du Prince Palatin Guillaume de Birkenfeld-Gelnhausen avec la Princesse Marie-Anne, sœur cadette du Duc régnant des Deux-Ponts, s'est fait aujourd'hui dans la chapelle de la cour. Le baron de Belderbusch a été présent, au nom du Sérénissime Electeur Palatin, à la bénédiction de ce mariage. Demain, ces illustres époux se rendront, pour trois ou quatre jours, à Deux-Ponts, afin d'y faire une visite, & delà en droiture à Munich pour y passer les derniers jours du carnaval, après lesquels L. A. S. iront à Landshut, lieu de leur résidence future. Comme le régiment du prince d'Ysembourg, cavalerie, y est en garnison, on croit qu'il y sèta relevé par celui

(a) Cet enthousiasme ne me paroît pas infiniment raisonnable. Puisque ce détroit a déjà un nom distinctif & connu, pourquoi mettre la mémoire des lecteurs à des épreuves inutiles? Cette succession, cette mobilité d'idées & de noms, aujourd'hui introduites dans toutes les sciences, ne peuvent être qu'infiniment préjudiciables aux progrès & à la consistance des connoissances humaines.

du prince Guillaume, infanterie, afin que ce dernier soit auprès de son chef.

A N G L E T E R R E.

LONDRES (le 12 Février.) La cour n'a encore rien publié des opérations de son escadre dans les parages de Gibraltar, ni des prises espagnoles faites par l'amiral Rodney; sans doute que le navire qui portoit ces dépêches, aura été intercepté par la flotte de Dom Gaston. — Un grand convoi de bâtimens de transport, aiant à bord quatre régimens de troupes réglées, partit de Plymouth le 30 du mois dernier sous l'escorte de l'Intrépide, de 64 canons, & de trois frégates; on ne fait pas où ils vont. On les croit destinés pour les Indes-occidentales, où nous aurons cette année des forces considérables. On arme & on équipe en diligence tous les vaisseaux de guerre que nous avons dans les différens ports, afin qu'ils puissent voguer dans le cours du mois prochain.

F R A N C E.

PARIS (le 15 Février.) La cour a pris le 6 le deuil, pour onze jours, à l'occasion de la mort de la Princesse Louise-Amélie de Brunswick, douairiere du Prince de Prusse, frere de S. M. Prussienne. — Le Roi a accordé les grandes entrées à la duchesse de la Vauguyon, Dame-d'honneur de Madame, & à la duchesse de Lorges, Dame-d'honneur de Madame la Comtesse d'Artois.

Le Roi a disposé de l'évêché de Chartres

en faveur de M^r. l'évêque de Treguier, premier-aumônier de Madame Sophie; & ce dernier a été remplacé par l'abbé le Mintier, vicaire-général du diocèse de Rennes.

Le gouvernement a publié de la prise de la frégate l'Alcmène la relation suivante :

“ Le chevalier de Bonneval, capitaine de vaisseau, commandant la frégate du Roi l'Alcmène, de 26 canons de huit, rencontra, le 20 Octobre dernier, en venant mouiller à la Martinique, un détachement de l'escadre aux ordres de l'amiral Parker, composé d'un vaisseau de 74 canons, un autre de 44, une frégate de 32, & deux corvettes de 20 & 18. La situation de la frégate, l'Alcmène, ne lui permettoit de faire aucune résistance. Cette frégate, qui étoit partie de St. Domingue le 16 Août, avec les vaisseaux du Roi le Protecteur & le Fier, les frégates l'Aimable & la Minerve, & les flûtes la Menagere & l'Isle-de-France, avoit été séparée de ces bâtimens dans le coup de vent du 16 au 17 Septembre : pendant trois jours, la violence & la fréquence des coups de mer l'exposèrent aux plus grands dangers : ce n'étoit que par le travail le plus opiniâtre qu'on parvenoit à épuiser l'eau à force de pompes. Toutes les voiles furent emportées dans le coup de vent; les manœuvres principales furent cassées; & on fut obligé de couper le mât d'artimon. Le tems fut si affreux, qu'il n'y eût pas possibilité de jeter les canons à la mer, à l'exception de deux : pour soulager le bâtiment, on y jeta 800 boulets. Trois jours après le coup de vent, le chevalier de Bonneval rencontra & combattit un corsaire anglois, monté de 28 canons, de plusieurs obusiers & pierriers. Le combat fut très-vif; & le corsaire, ayant été fort endommagé dans le corps du bâtiment, profita de la supériorité de sa marche & de l'état de détresse de la frégate, pour chercher son salut dans la fuite. Dès le 20 Septembre, la ration de pain avoit été réduite à moitié à bord de l'Alcmène; l'eau commençoit à

manquer; le nombre des malades augmentoit chaque jour; & 50 prisonniers anglois, difficiles à contenir, augmentoient encore l'embaras d'une situation aussi critique. Ce fut dans cette position que le chevalier de Bonneval fut rencontré par le détachement de l'escadre de l'amiral Parker, dont il fut bientôt entouré. Les munitions de guerre de l'Alcmène étoient épuisées: elle étoit démâtée d'un mât & dégréée dans tous les autres: aucun moyen de combattre, aucune espérance d'échapper par la fuite: la frégate fut rendue à l'ennemi, ..

Le fleur de Flotte, capitaine de vaisseau, commandant la frégate du Roi l'Aurore, qui étoit parti de la Martinique le 28 Décembre, est arrivé à Cadix le 22 Janvier dernier, & a fait passer à la cour les paquets de la colonie. L'Aurore étoit partie de Marseille, dans le mois d'Octobre, conduisant sous son escorte 26 navires du commerce destinés pour les isles du Vent. Le 18 Décembre, à cinq heures du matin, le fleur de Flotte atterit sur la Martinique, sous le vent du Vauclain, à cinq lieues environ de distance. Informé que les ennemis occupoient des croisieres, & craignant de les trouver au vent à lui, s'il alloit chercher le canal de la Dominique, il se détermina à donner dans celui de Ste. Lucie, pour ferrer ensuite la côte de la Martinique, & s'assurer, par cette route, que les ennemis, s'ils occupoient ce parage, ne pourroient être que sous le vent de son convoi. A 8 heures, au moment où il alloit doubler la pointe des Salines, qui n'est distante que de sept lieues du Fort - Roial, il découvrit un petit bâtiment qu'il reconnut pour être de construc-
tion

tion françoise ; une demi-heure après, un second fut découvert à quatre lieues sous le vent ; celui-ci parut être un vaisseau de guerre. Le sieur de Flotte fit ferrer le vent & la côte à son convoi. Le vent étoit alors à l'E. N. E. & assez frais. A neuf heures, on découvrit d'autres bâtimens plus à terre, & bientôt le sieur de Flotte en compta 14, qu'il reconnut pour vaisseaux de guerre ennemis. Ils étoient encore assez éloignés pour qu'il dût espérer que son convoi seroit entré dans le port du Fort-Roïal, avant que cette escadre fût à portée de l'intercepter ; insensiblement le vent manqua à la côte, pendant que les ennemis en avoient encore au large. Le vaisseau l'Elisabeth, de 74, & une frégate angloise, furent bientôt à portée de l'Aurore, qui fit feu de ses canons de retraite, pour protéger les bâtimens de la tête du convoi, principalement contre la frégate qui cherchoit à dépasser l'Aurore ; quelques boulets du vaisseau l'Elisabeth donnerent dans ses voiles & ses agrès, mais le sieur de Flotte continua sa route, conservant au vent la tête de son convoi ; & comme le vent n'étoit pas favorable, pour gagner le port du Fort-Roïal, il fut obligé de louvoier pour s'en approcher. Dès 9 heures du matin, les vigies de la côte avoient signalé 26 voiles en convoi, & peu d'instans après, elles firent signal que ce convoi étoit poursuivi par 14 vaisseaux de guerre & une frégate ennemie. Le marquis de Bouillé, gouverneur-général de la colonie, donna sur le champ les ordres nécessaires pour que les batteries

de la côte se disposassent à les recevoir. A deux heures après-midi, une partie du convoi, escorté par l'Aurore, parut à la vue du Fort-Royal, & on découvrit en même tems la tête de l'escadre angloise, contre laquelle les batteries de la côte firent feu, autant que l'éloignement pouvoit le permettre. Aussi-tôt le sieur de la Motte-Piquet, chef d'escadre, commandant les forces navales du Roi à la Martinique, appareilla avec le seul vaisseau l'Annibal, de 74 canons, qu'il monte, il fut bientôt suivi des deux vaisseaux, de 64, le Vengeur, commandé par le chevalier de Retz, & le Réfléchi, par le sieur Cillart de Souville, capitaines de vaisseaux, les seuls qui fussent alors en état de mettre à la voile & de combattre. Le sieur de la Motte-Piquet fit route pour aller au-devant du convoi, dans l'espérance d'en sauver une partie. Il combattit seul contre trois vaisseaux ennemis qui avoient coupé le convoi : il dégagea la frégate l'Aurore, & avec elle huit des navires marchands, qui eussent infailliblement été pris sans cette manœuvre, aussi hardie que bien exécutée. Les deux vaisseaux françois ne tarderent pas à arriver au secours de l'Annibal : ils engagèrent un combat des plus vifs contre 7 vaisseaux ennemis dans la grande rade du Fort Royal, entre les batteries de la côte, qui tiroient continuellement, mais de loin, les Anglois n'osant ni s'engager trop avant dans la rade, ni s'approcher trop près de ces batteries. A la nuit tombante, le sieur de la Motte-Piquet,

voiant qu'il n'y avoit aucune possibilité de sauver le reste du convoi, qui étoit déjà amarré derrière l'escadre ennemie, & que les bâtimens qu'il avoit dégagés, étoient en sûreté, rentra au Fort-Royal avec les trois vaisseaux, & les Anglois prirent le large. Huit des navires, qui composoient le convoi, ont échoué à la côte : quatre d'entr'eux furent protégés par les batteries contre le feu des vaisseaux anglois, dont un fut démâté d'un de ses mâts. Les quatre autres, qui s'étoient réfugiés dans des petites anes, ont été brûlés par les ennemis; mais les cargaisons avoient été mises à terre. Les Anglois, aiant tenté de débarquer pour s'emparer de ces cargaisons, furent repouffés avec perte à diverses reprises par les troupes du Roi & les milices. On estime que les ennemis ont eu environ 60 hommes tués dans leurs chaloupes de débarquement. Des 26 bâtimens qui composoient le convoi, 12 ont été sauvés; 4 autres ont été brûlés après que les cargaisons en ont été retirées; 10 sont tombés au pouvoir de l'ennemi. M^r. de Sartine, ministre & secrétaire d'état au département de la marine, aiant rendu compte au Roi des nouvelles preuves de valeur & d'habileté que M^r. de la Motte-Piquet a données dans cette circonstance, Sa Majesté a nommé ce chef d'escadre, commandeur de l'Ordre de Saint-Louis; & ne pouvant être reçu par Sa Majesté jusqu'à son retour, il a la permission d'en porter la décoration — Les mêmes lettres, arrivées de la Martinique, ont appris que les troupes qui

avoient été renvoyées à la Grenade & à Saint-Vincent après l'expédition contre Savannah, étoient arrivées à leur destination, & qu'à l'époque du 28 Décembre ces deux îles étoient approvisionnées de subsistances pour plus de quatre mois; toutes les autres colonies de Sa Majesté étoient abondamment pourvues & dans le meilleur état de défense.

Nous avons appris par un courier extraordinaire, que le comte de Guichen est parti de Brest le 2 de ce mois. Voici la liste des vaisseaux qui composent cette flotte:

Vaisseaux.	Canons.	Commandans.
<i>La Couronne.</i> . . .	80	Le comte de Guichen, lieutenant-général.
<i>Le Triomphant.</i> . .	80	de Sade, chef d'esc.
<i>Le Palmier.</i> . . .	74	de Monteil, chef d'esc.
<i>La Victoire.</i> . . .	74	chevalier d'Albert.
<i>Le Conquérant.</i> . .	74	de Réal,
<i>Le Citoyen.</i> . . .	74	de Nieuil.
<i>Le Destin.</i> . . .	74	de Goimpy.
<i>L'Hercule.</i> . . .	74	d'Amblimont.
<i>Le Souverain.</i> . . .	74	de Glandèves.
<i>Le Pluton.</i> . . .	74	de la Marthonie.
<i>L'Intrépide.</i> . . .	74	du Pleffis-Pascaut.
<i>L'Indien.</i> . . .	64	de Belleroi.
<i>Le Solitaire.</i> . . .	64	de Champion.
<i>Le Caton.</i> . . .	64	de Framont.
<i>L'Actionnaire.</i> . . .	64	de l'Archantel.
<i>Le Triton.</i> . . .	64	de Boadès.
<i>Le Saint-Michel.</i> . .	64	d'Aimar.
Frégates.		
<i>La Médée.</i> . . .	32	de Kergariou.
<i>La Courageuse.</i> . .	32	de la Rigaudière.
<i>La gentille.</i> . . .	32	de Villebrune.
<i>La Diane.</i> . . .	32	de Chambertrand.

Les cutters, le *Sans-pareil*, de Sarcé; le *Lively*, de Pommeley. Le *Lougre*, le *Chasseur*, de Saint-George.

Le convoi escorté par cette escadre est de plus de 100 voiles. Outre les régimens de Touraine & d'Enghien, chacun de 1300 hommes, on a embarqué deux bataillons de Roial-Comtois & Walsh, chacun d'environ 700 hommes; le tout formant à-peu-près 4000 hommes.

Il a été jugé dans un conseil de marine, tenu à Versailles chez le ministre, que les capitaines - commandans des vaisseaux le Matfeillois & le Zélé, seroient interdits du service; le premier M^r. de Poype de Vertrieux pour un terme indéfini; le second M^r. de Chalabre pour quatre mois, parce qu'au-lieu de se conformer à l'ordre qu'ils avoient reçu en Georgie de se rendre à Brest, ils ont préféré, au sortir de leur relâche à Cadix, de se rendre à Toulon, où ils se trouvent, ainsi que leurs équipages, à portée de leurs familles.

Extrait d'une lettre de Bordeaux le 1. Fév.
Voici les fâcheuses nouvelles que nous avons apprises les premières, & parce que nous sommes sur la route des couriers d'Espagne, & parce qu'elles nous intéressent plus que d'autres, ainsi que vous l'allez voir par le bulletin de notre bourse. Rodney arrivant à la côte d'Espagne, s'est emparé de la totalité du convoi sorti de St. Sébastien pour Cadix, & d'un vaisseau de ligne qui l'escortoit. Ce convoi, qui comprend trois navires de la compagnie des Caraques, évalués 4 à 5 millions, est d'ailleurs très-riche, & cause une grande perte à Bordeaux, où il s'étoit fait

beaucoup d'assurances à 4 pour cent. Delà il a rencontré la division de huit vaisseaux aux ordres du général espagnol, Langara : quoique fort inférieurs en nombre, ils se sont bien défendus : mais ils ont été battus. Le St. Dominique a sauté en l'air ; le vaisseau commandé par Langara a, dit-on, été pris. La division de Cordova étoit à Cadix : il n'y avoit que peu de tems que la violence des vents l'avoit obligé de se séparer de Langara, & il n'attendoit que le moment de pouvoir aller le rejoindre, lorsqu'il a appris ce désastre. On est inquiet de Barcelo, qui, avec seulement deux ou trois vaisseaux & 10 chebecs. s'étoit emboffé sous le fort de Gibraltar.

Extrait de la gazette de Madrid. Depuis nos dernières nouvelles du camp de St. Roch, nous avons reçu avis que le chef d'escadre Dom Juan de Langara se trouve prisonnier à Gibraltar avec son vaisseau tout délabré. Il a reçu trois blessures, dont une à la tête l'a privé de sentiment & l'a obligé de quitter le commandement que les deux premières n'avoient pu lui faire abandonner. Les Anglois l'accablent d'honneurs & de louanges pour la bravoure qu'il a montrée en combattant. Ses blessures commencent à se guérir, & il se rendra bientôt au camp de Saint-Roch, ou cinq autres officiers sont déjà arrivés sur leur parole d'honneur. Nous n'avons pas encore de relation de l'action à cause de la dispersion des vaisseaux. Ceux des Anglois qui sont entrés à Gibraltar, sont en très-mauvais état.

Quatre d'entr'eux, n'ayant voulu s'approcher de Punta-mala, ont été obligés de se faire remorquer par leurs chaloupes. Nos inquiétudes & notre espoir sur l'arrivée de Dom Gaston se succèdent ; il ne doit pas être fort éloigné du détroit.

M^r. le comte d'Aranda ne regarde pas l'affaire de Langara comme défâstreuse : outre la gloire qu'a ce général de s'être aussi bien battu pendant plusieurs heures, il prétend qu'il a très maltraité Rodney, & l'a mis hors d'état de remplir sa mission ultérieure : il dit à ses amis, embrassez-moi ; vous savez que je ne parle jamais nouvelle ; parlons-en à présent, félicitez-moi. Il va jusqu'à dire que Rodney a été obligé d'entrer dans la Méditerranée, & qu'on l'empêchera d'en sortir ; il montre même une gazette extraordinaire de la cour de Madrid qui se félicite de l'événement. On ne peut rien statuer qu'on n'ait éclairci les faits davantage.

Extrait d'une lettre de Paris, du 31 Janvier.

“ La chambre des comptes a enregistré deux édits du Roi ; rendus dans le courant du même mois à Versailles, pour établir dans la maison civile du Roi la réforme que nous avons annoncée. Le premier de ces édits, contenant trois articles, concerne les casuels des maisons du Roi & de la Reine, qu'il réunit à la couronne ; dont ils avoient été aliénés ci-devant en faveur des grands-officiers
de

de Leurs Majestés. Le second plus étendu , puisqu'il consiste en 16 articles , porte suppression de diverses charges dans les maisons de Leurs Majestés , & établissement d'un bureau-général des dépenses de la maison du Roi. Nous croions devoir du moins inférer ici le préambule de cet édit remarquable , qui est une suite du plan de M^r. Necker pour la réduction de toutes les dépenses publiques non nécessaires „

LOUIS &c. *Ayant reconnu que , sans des changemens essentiels & constitutifs dans la direction des dépenses de notre maison , on ne parviendroit que difficilement à des améliorations efficaces & permanentes ; nous avons commencé par remédier au trop grand nombre de caisses & de trésoreries , en les réduisant toutes à une seule. Nous avons ensuite , par notre édit de ce jour , réuni les offices de notre maison à nos parties casuelles ; & maintenant , pour continuer à remplir le plan que nous nous sommes prescrit , nous avons jugé à propos de supprimer les charges de contrôleurs-généraux de notre maison & chambre aux deniers ; celle d'intendant & contrôleur-général des meubles de la couronne ; les offices d'intendans & contrôleurs-généraux de nos écuries ; ceux d'intendans & contrôleurs-généraux de l'argenterie , menus-plaisirs & affaires de notre chambre ; & les deux charges de contrôleurs-généraux de la maison de la Reine , notre très-chère épouse & compagne : & nous voulons , qu'il soit pourvu au remboursement de ces divers offices , en argent comptant , d'après la liquidation qui en sera faite. En même tems nous avons jugé convenable de suppléer aux fonctions divisées de ces différens officiers , par l'établissement d'un bureau , sous le nom de Bureau-général des dépenses de la maison du Roi , lequel sera composé de deux magistrats choisis dans notre chambre des comptes , & de cinq commissaires-généraux versés dans cette manutention , & qui , en réunissant*

différentes connoissances, pourront cependant conduire dans un même esprit, & avec des principes uniformes, le détail entier des dépenses de notre maison. Ce bureau s'occupera incessamment de l'examen de toutes les parties, afin d'y apporter la plus grande clarté, & de proposer les améliorations de tout genre dont elles seront susceptibles; & il rendra un compte exact de ses travaux & de ses opérations, tant au ministre de notre maison qu'à celui de nos finances. Au moyen d'un établissement ainsi fondé les réformes & les changemens utiles, à l'exécution desquels les circonstances actuelles formeroient encore obstacle, seroient dès-à-présent reconnus, préparés, & mis en ordre; & nos administrations-générales pourroient puiser en tout tems, dans un bureau commun & dépendant d'elles, toutes les lumières nécessaires pour achever les plans, que nous aurions approuvés.

Nous maintenons nos grands & premiers-officiers dans le droit honorable de prendre directement nos ordres, de les transmettre, & de veiller sur leur exécution: mais, appellés à nous servir dans nos provinces & dans nos armées, & ne pouvant se livrer dans tous les tems à des détails de finance & d'économie, qui exigent une assiduité & une surveillance continuelles, nous avons pensé qu'ils verroient sans peine, que cette partie d'administration fût désormais séparée de leurs nobles fonctions auprès de notre Personne; & nous avons trop de preuves de leur zèle & de leur attachement, pour n'être pas certains qu'ils s'empresseront à secourir les plans généraux, que nous formons dans la vue de maintenir la règle dans nos finances, & pour convaincre de plus en plus nos fideles sujets du désir, que nous avons de ne recourir à de nouvelles impositions qu'après avoir fait valoir toutes les ressources, que l'ordre & l'économie peuvent nous présenter. *A ces causes &c.*

Suite de l'arrêt concernant les fermes.

Administration générale des domaines & droits domaniaux. La troisième compagnie, sous le nom d'Administration des domaines & droits domaniaux;

sera composée, non-seulement des parties de recouvrement actuellement confiées aux administrateurs des domaines, mais encore de la perception de tous les droits domaniaux compris dans le bail de la ferme générale; ce n'est pas que plusieurs parties des droits domaniaux, gérées par ces deux compagnies, ne soient d'un genre différent, les unes dérivant d'un titre seigneurial, & les autres d'une imposition; mais en même tems il en est qui se rapprochent, telles que les lots, & ventes perçus par les administrateurs des domaines, & le centieme denier exigé par la ferme générale à la vente des immeubles; les droits d'échange, d'amortissement, de nouvel acquet, de franc fief, & quelques autres encore: d'ailleurs la différence de principes & la variété de connoissances qu'exigent les deux espèces de perceptions, connues sous le nom de *Domaines*, n'empêchent pas qu'il n'y ait de l'avantage à réunir par un intérêt commun les personnes chargées à cet égard de la confiance de Sa Majesté; un motif décisif, c'est que les administrateurs généraux des domaines se servent principalement pour leurs recouvrements, des commis employés par les fermiers des droits domaniaux, ainsi l'union de ces deux compagnies est au moins bien plus naturelle, & plus économe que l'association actuelle des fermiers du domaine à ceux des aides, du tabac & des gabelles; d'ailleurs c'est dans les registres des contrôleurs des actes, qui sont subordonnés aux fermiers des droits domaniaux, que les administrateurs des domaines sont obligés de chercher une partie des renseignemens qui leur sont nécessaires pour veiller sur la perception des droits casuels, & sur tous les effets des changemens de propriété. Sa Majesté attribuera de plus à cette nouvelle compagnie le recouvrement des droits de greffe & d'hypothèques, confiés actuellement à la régie générale, & réunis ainsi par un mélange bizarre aux perceptions d'aides & d'exercice.

Table contenant les objets attribués aux trois compagnies. Mais, comme indépendamment des

grandes parties dont on vient de désigner la division, il en est beaucoup d'autres qu'il faut séparer & distribuer plus à propos qu'elles ne le sont aujourd'hui; Sa Majesté a jugé convenable de faire annexer à la suite du présent règlement, une table contenant l'énumération des objets, dont le recouvrement sera attribué aux trois compagnies nouvelles; cette table devenant utile, tant pour leur instruction que pour celle des contribuables.

Nombre des personnes qui les composeront. Sa Majesté fixant ensuite son attention sur le nombre des personnes, & la somme des fonds d'avance nécessaires de la part de ces compagnies, tant pour diminuer les agens inutiles, que pour rembourser exactement les fonds des places supprimées, sans mettre le trésor royal dans la nécessité de faire aucune avance importante; Sa Majesté a vu qu'il y avoit actuellement,

Soixante places de fermiers-généraux, & vingt-sept adjoints.

Vingt-cinq places de régisseurs-généraux; résultat des diverses régies supprimées & réunies en une seule en 1777.

Dix-neuf places d'administrateurs des domaines, provenant de la suppression de tous les régisseurs & receveurs-généraux des domaines, faite en 1778.

Et Sa Maj. a reconnu que le service seroit parfaitement bien fait avec quarante intéressés pour la première compagnie; vingt-cinq pour la seconde, malgré la réunion des aides; vingt-cinq pour la troisième, malgré la réunion des droits domaniaux.

Peut-être même que Sa Majesté auroit pu réduire ces divers intéressés à un plus petit nombre, si les droits d'une ancienne possession, & sur-tout la nécessité de conserver encore de gros fonds d'avance, avoit laissé dans le choix toute la liberté que Sa Majesté pourra se procurer à la première révolution de ses fermes & de ses régies.

Remboursement - vingt places de fermiers-généraux supprimés. Pour rembourser le fonds de

vingt places de fermiers-généraux, Sa Majesté n'augmente point celui des quarante conservés, attendu qu'il est déjà de quinze cents soixante mille livres; mais elle porte à un million de capital les places dans les deux compagnies des aides & des domaines; & c'est par cette augmentation qu'à un ou deux millions près, Sa Majesté trouve précisément les fonds nécessaires pour faire exactement les remboursemens auxquels elle est obligée.

Division des fonds. Sa Majesté, en maintenant sans altération le fonds actuel des quarante places de fermiers-généraux, & en portant celui des régies plus haut qu'elle n'eût voulu dans d'autres tems, a jugé à propos de se ménager les moyens de commencer à diminuer cette avance aussi-tôt que les circonstances le permettront; en conséquence elle divise les quinze cents soixante mille livres de fonds actuel des fermiers-généraux en deux parts, l'une de douze cents mille livres, qui ne sera remboursable que sur les produits de la dernière année du bail; & l'autre de trois cents soixante mille livres, qu'elle fera libre de rembourser dès l'époque de la paix, en avertissant six mois d'avance; & elle payera jusques-là sur ce dernier capital de trois cents soixante mille livres, cinq pour cent d'intérêt par an, & deux pour cent par forme de dividende: sacrifice passager que Sa Majesté fait aux circonstances, à la fidélité dans ses engagements, & à l'impossibilité où elle est de diminuer actuellement le fonds des places de finance, sans détourner ses moyens de crédit des grands besoins de la guerre, qui fixent sa première attention.

Sa Majesté adoptera une division semblable pour les fonds des places des régisseurs-généraux & des administrateurs des domaines, & dont deux cents mille livres pourront être remboursées pareillement avant l'expiration des six années de régie.

Emolumens. L'intention de S. M. est d'assurer aux fermiers-généraux, sur le produit de leurs recouvremens, l'intérêt à cinq pour cent du capital

pital de douze cents mille livres, qui ne sera remboursable qu'à la fin du bail, & trente mille livres de rétribution fixe, franche de retenue, ainsi que de tous fraix généraux & particuliers. Sa Maj. a cru ce traitement aussi modéré que les circonstances pouvoient le permettre, vu sur-tout l'étendue du capital exigé, le souvenir récent de conditions bien différentes, & l'augmentation de travail nécessaire à mesure que le nombre des agens diminue : aussi S. M. a-t-elle reconnu, qu'elle ne pourroit avec justice user de la même économie, si elle exigeoit des fermiers-généraux un engagement qui pût les compromettre. En conséquence Sa Maj. a cherché à mettre leurs fonds d'avance à l'abri d'événemens, sans toutefois déranger les formes anciennes, & sans affoiblir l'intérêt que les fermiers-généraux doivent porter au succès de leur administration; & c'est pour remplir ce but par un moyen simple, que Sa Maj. est dans l'intention de fixer le bail à un prix assez bas pour que les fermiers-généraux eux-mêmes n'y voient aucune chance possible de perte, mais de ne les admettre à un partage dans les bénéfices qu'à partir d'une somme plus haute : de manière qu'il n'y ait plus de prétexte à confondre dans le même traité les prétentions pour la valeur des risques & d'un engagement rigoureux avec le mérite du travail & des soins; &, comme, par l'effet de ce même arrangement, les fermiers-généraux n'auront plus à cautionner un prix de bail susceptible de hazard, leurs fonds d'avance en entier deviendront un gage absolument assuré; & le succès des emprunts, que quelques-uns d'entr'eux pourroient faire, deviendra d'autant plus facile.

Enfin, comme S. M. aura distrait de la manutention des fermiers-généraux des parties susceptibles d'assez grands écarts dans leur produit, Sa Maj. sera d'autant plus certaine de ne leur assurer dans les augmentations qu'une part raisonnable, mais toutefois suffisante pour entretenir leur zèle & leur activité; & Sa Maj. est

Instruite que diverses améliorations, ainsi qu'une plus grande économie dans toutes les parties, offrent plusieurs objets importants d'émulation, mais dont la trop grande étendue de la ferme-générale, ainsi qu'une ancienne habitude de grands profits certains, avoient jusqu'à présent détourné.

Les conditions des deux autres compagnies, dont le fonds sera moindre, seront réglées à-peu-près dans les mêmes proportions. Enfin, le Roi se propose même d'accorder quelque marque de satisfaction particulière à ceux d'entre ses fermiers & régisseurs-généraux qui, en se distinguant par la supériorité de leurs talens & de leurs travaux, seconderont encore les vues ultérieures, que Sa Maj. pourroit concevoir pour une meilleure modification des impôts & pour le plus grand bien des contribuables.

Adjoints. Sa Majesté, en supprimant tous les adjoints, se réserve cependant de maintenir aux fils de ceux, qu'elle nommera pour membres de ces compagnies, l'adjonction dont ils jouissent actuellement, d'après toutefois le compte, qui sera rendu à Sa Majesté, de leur âge, de leur conduite & de leur application. Sa Maj. croit qu'il est convenable de ménager aux personnes, qui la serviront avec distinction dans ses finances, l'espérance de faire passer leurs places à leurs enfans, parce qu'indépendamment des motifs de bonté, qui peuvent y déterminer S. M., elle a considéré, que ces expectatives, données aux peres de famille, les engageront d'autant plus à se contenter de profits modérés, & qu'ainsi une telle disposition devenoit favorable aux finances du Roi.

Croupes & pensions. Sa Majesté, par les raisons qu'elle a déjà expliquées, supprime sans exception les croupes & les pensions sur les places de fermiers-généraux; mais elle se réserve d'examiner si, parmi les personnes qui jouissent de ces avantages, il n'en est point qui aient des droits à un dédommagement plus ou moins partiel, soit par la nature de leur titre de possession, soit par leurs services; mais ce que Sa Majesté

voudra bien accorder, ne pourra l'être qu'ouvertement & sur son trésor-royal.

Pots-de-vin & droits de contrôle. Sa Maj. affranchit ces trois compagnies de toute espece de pots de vin ou droits de contrôle, attribués ci-devant aux ministres de ses finances, lors du renouvellement des fermes ou des régies.

Nomination aux emplois. Sa Maj. étant informée que les contrariétés qu'ont souvent éprouvées les fermiers & régisseurs, dans la nomination de leurs employés, avoient entraîné divers inconvéniens, veut que les trois compagnies nouvelles jouissent, à cet égard, de la plus entière liberté, & que l'influence du ministre de ses finances, se borne à prendre connoissance des motifs de leur choix, afin de veiller à ce que, dans ces compagnies même, il ne s'introduise point d'esprit de faveur & de protection contraire au bien du service : Sa Majesté confirme seulement ce qu'elle a ordonné par son arrêt du 10 Janvier 1779, pour assurer aux commis réformés par l'effet d'opérations générales, une préférence due à leur position; mais toujours cependant à égalité de mérite & de connoissance.

Choix des membres des trois compagnies. Sa Maj. a vu avec peine que, pour réduire les fermiers-généraux à quarante, tandis qu'il y en a maintenant soixante & vingt-sept adjoints, presque tous intéressés, elle étoit dans la nécessité d'imposer plusieurs privations; c'est pour en diminuer l'effet, que par un sentiment d'équité, ainsi que pour le bien de son service, Sa Maj. a voulu qu'une même personne ne pût être dans deux de ces compagnies, ou à la fois dans l'une, & dans quelqu'autre place importante de finance; & c'est un règlement sage que le Roi se propose de maintenir constamment à l'avenir.

Sa Majesté, d'ailleurs, est disposée à accorder les places qui viendront à vaquer, aux personnes comprises dans ces réformes, autant cependant que cette préférence pourra se concilier avec le bien de son service; car en même tems que le Roi a jugé à propos de diminuer successivement les bénéfices de finance, devenus

depuis long-tems un objet de critique & d'envie; Sa Majesté ne perd pas de vue combien est digne de son attention, le choix des personnes qui doivent, en soignant le maintien de ses revenus, ne percevoir ses droits qu'avec cette justice & cette prudence, qui concourent à la tranquillité & à la confiance de ses peuples. Sa Maj. ne doute point que les hommes distingués dans cet état, & capables de sentir les principes généraux d'administration & d'ordre public qui dirigent Sa Maj, n'envifagent, comme raisonnables, les conditions dont les bases sont exposées dans ce règlement, & qu'oubliant leurs anciens bénéfices, ils ne joignent un esprit de sagesse dans leurs prétentions, aux autres qualités qui détermineront la préférence de Sa Majesté.

Enfin le Roi a vu avec la plus grande satisfaction, que, tant par l'effet de ces divers arrangemens, que par les augmentations survenues dans le produit des droits, depuis l'époque du bail actuel, les revenus de Sa Majesté seroient vraisemblablement augmentés de près de quatorze millions, indépendamment de la part importante que Sa Majesté se réservera dans les accroissemens annuels, & indépendamment encore du bénéfice que fera Sa Majesté lorsqu'elle pourra rembourser la partie des fonds d'avance dont elle consent à payer sept pour cent d'intérêt & dividende; c'est sans doute, un résultat infiniment favorable; & cet accroissement de richesses, qui n'est point l'effet de nouveaux impôts, devient d'autant plus précieux à Sa Majesté, & en jettant ses regards sur toutes les améliorations progressives, faites depuis quelque tems dans ses finances, Sa Majesté n'a d'autre regret que de n'avoir pu les appliquer au soulagement de ses peuples; mais elles ont servi, du moins, à les préserver des contributions que la guerre eût entraînées depuis long-tems, & à assurer de plus en plus la tranquillité de cette classe nombreuse des sujets du Roi, liés par leur fortune à la dette publique; & Sa Majesté vit dans l'heureuse espérance qu'à la

paix, d'autres moyens des bienfaisance lui feront encore ouverts, & c'est l'objet le plus cher à ses vœux.

A quoi voulant pourvoir : Oûi le rapport ; le Roi étant en son conseil, à ordonné & ordonne : qu'il fera incessamment procédé à la formation de trois compagnies, sous le nom de ferme générale, de régie générale, & d'administration générale des domaines & droits domaniaux, lesquelles seront chargées des recouvrements détaillés dans la table ci-annexée, d'après les principes établis dans le présent règlement, & conformément au bail qui sera passé, ou aux résultats du conseil, qui seront rendus à ce sujet.

Fait au conseil d'état du Roi, Sa Majesté y étant, &c.

Par la récapitulation qui vient d'être faite des enfans trouvés, baptêmes, mariages & morts de la ville & fauxbourgs de Paris, on apprend que, dans le cours de l'année dernière, il y a eu 6644 enfans-trouvés, tant garçons que filles; qu'il y a eu de portés au baptême 10506 garçons & 10108 filles, 5908 mariages, 10062 hommes inhumés, & 9056 femmes; en sorte que le nombre des baptêmes excède celui des morts de 1318; qu'il y a eu 44 enfans-trouvés, 1074 baptêmes & 42 mariages de moins qu'en 1778, & 1500 morts de plus.

Un des plus fréquens sujets d'entretien du public est aujourd'hui la quantité de gens qu'on fait dormir plus qu'ils ne veulent, soit ici, soit dans les provinces. Le nombre des scélérats qui font usage de la fatale découverte d'une herbe narcotique trouvée pour cet effet, paroît se multiplier beaucoup. Cependant il

peut y avoir de l'exagération dans les histoires qu'on en cite ; mais ce qu'on assure de véritable suffit pour engager le public à se tenir sur ses gardes. Par exemple , il est certain qu'un jeune homme , fils d'un teinturier de la rue de la Vannerie , vient d'avoir un sommeil léthargique de plusieurs jours , suivi d'un délire , sans qu'il ait pu expliquer avec qui ni où il a pris une tasse de café après avoir bien soupé chez son pere. Un vieillard de 70 ans , qu'on a roué depuis peu dans cette capitale , est , dit-on , l'inventeur de ce genre de poison.

Madame Denis , à l'âge de 68 ans , vient d'épouser M^r. Duvivier , qui en a 60. Son frere , l'abbé Mignot , qui n'en avoit pas été informé , s'étant aperçu de la chose par le ton que prenoit le nouveau marié dans la maison , en a été si indigné qu'il ne veut plus voir sa sœur , ni entendre parler d'elle.

— Madame la veuve Rousseau , qui , comme nous l'avons dit , a épousé un laquais de M^r. Girardin , avoit eu de ce Seigneur la permission de passer le reste de ses jours dans le château d'Ermenonville ; mais son mariage l'a privée de cette jouissance ; car M^r. Girardin vient de lui faire annoncer qu'elle fera bien de se loger ailleurs. Ces fortes d'anecdotes semblent prouver que les fortunes philosophiques ne sont point sans chagrins ni sans revers.

M^r. Dorat vient de faire imprimer deux de ses pieces dramatiques , *Roséide & Pierre-le-Grand*. Rien n'est plus plaisant que la

préface de *Roséide*. ; en voici un passage :
Je n'étois point à la première représentation de ma pièce. Mes amis m'ont assuré que tous les mal-intentionnés de Paris s'y étoient donné rendez-vous ; mais à la seconde ; où le public étoit libre. où les impressions étoient franches , où l'on détachoit l'ouvrage , que l'on veut juger , de l'auteur à qui l'on veut nuire , elle a eu , ce me semble , le succès le plus flatteur & le moins contredit. En eût-elle eu moins , rien ne m'empêcheroit de la regarder comme celle de toutes mes pièces qui a le plus de fond , & qui mérite le plus d'attention des véritables juges. Quand on l'aura lue , je ne crois pas que les gens de bonne foi pensent différemment.. Ce n'est point présomption : je l'ai trouvé si bête dans les autres , que je m'en suis dégoûté pour mon compte, . . . Au reste bien dupe qui s'affecte des critiques ; & bien plus dupe encore qui leur répond ! Je me résigne , avec un calme inaltérable à toutes celles qu'on daignera faire de cette comédie. Si l'on m'injurioit à un certain point en honneur du goût & du vis comica , je m'envelopperois dans ma petite philosophie , appréciant in petto les revers , les succès , les injustices faites ou à faire ; en un mot , attendant tout du tems , du courage , du mépris en cas de besoin , sur-tout de la maudite pente que je me sens plus que jamais à me moquer des partis , des cabales , de toutes les angoisses & tribulations qu'apparemment le juste ciel me réserve pour ma

pénitence dans cette vie & mon salut dans l'autre. Ainsi soit-il.

Nouvelles diverses.

Il est venu depuis peu à Paris un médecin nommé Mesmer qui se dit de la faculté de Vienne. Ce pais-ci est le théâtre de tous les charlatans. Celui-ci prétend avoir le magnétisme animal ; c'est-à-dire, une *faculté de la communication d'un principe analogue, dont les corps animés sont susceptibles.* En conséquence de ce galimatias, il promène son doigt sur un individu qui veut connoître le siège de son mal ; & lorsqu'il l'approche de la partie affectée, le sujet y reçoit une commotion semblable à celle que cause l'électricité. Il a été en vogue pendant quelque tems, & a gagné beaucoup d'argent ; mais cette mode n'a pas duré. Il en est réduit aujourd'hui à écrire & à publier un ouvrage sur la *découverte du magnétisme animal.*

r. Avril
1783, p. 5 25

M O R T S.

Pierre - Augustin-Bernardin de Rosset de Revozcel de Fleury, évêque de Chartres, grand-aumônier de la Reine, abbé-commendataire de Buzay, Ordre de Cîteaux, diocèse de Nantes, &c, est mort à Paris le 13 Janvier dans la 63^e année de son âge.

Messire Reinhard Borchard Rutger, comte de Rechteren, baron de Gramsbergen, l'un des membres du corps des Nobles du Quartier de Zalland, province d'Overyslél, député à la chambre des comptes de la généralité, grand-bailli

bailli de la ville & de la mairie de Bois-le-Duc, est mort le 23 Janvier, à l'âge d'environ 78 ans.

Mr. & Mtre. Jacob de Petersen, représentant de S. A. S. Mgr. le Prince Statthouder, comme gouverneur-général de la compagnie des Indes-occidentales, ancien président des échevins, commissaires des postes du pays &c, est mort à Amsterdam la nuit du 20 au 21 Janvier dans la 77e. année de son âge.

Dans le Journal du 1. Fév. p. 196, l. 19, 150 pieds, lisez 15 pieds.

Dans le dernier Journal, p. 282, l. 7, dans la plupart des exemplaires, don, lisez dont. — Ibid. l. 8, ont, lisez on. — P. 281, l. 19, connues, lisez connuc. — Ibid. l. 18, alors, lisez alors. — Ibid. l. 19, etoi, lisez étoit. — P. 283, l. 25, pouvoient, lisez pouvoient. — P. 286, l. 8 de la note, recueillies, lisez recueillies. — Ibid. l. 9, ôtez la lettre l après toises. — P. 287, l. 13, Caucause, lisez Caucase. Une multitude de fautes de ce genre pourroient donner une mauvaise idée de l'attention qu'on apporte à la correction des feuilles; mais je prie le lecteur d'être assuré que rien de tout cela ne se trouvoit dans les épreuves qui ont été revues avec tout le soin possible. Les ouvriers employés dans cette imprimerie, ont toujours joui du privilège de remettre à leur gré & sans avertir qui que ce soit, les lettres qui sautoient ou qui s'attachent aux balles durant l'impression. Tout ailleurs ils sont obligés d'en avertir le correcteur ou le premier compositeur; mais c'est ce que je n'ai jamais pu obtenir, & c'est la source des fautes bizarres & révoltantes qu'on a de tout tems remarquées dans le Journal.



T A B L E.

TURQUIE.	(<i>Constantinople.</i>	377
RUSSIE.	(<i>Pétersbourg.</i>	378
POLOGNE.	(<i>Varsovie.</i>	379
ESPAGNE.	}	<i>Madrid.</i> 380
		<i>Carthagene.</i> 384
SUEDE.	(<i>Stockholm.</i>	385
DANNEMARCK.	(<i>Coppenhague.</i>	387
ITALIE.	(<i>Rome.</i>	387
PAYS-BAS.	(<i>La Haye.</i>	389
ALLEMAGNE.	}	<i>Vienne.</i> 392
		<i>Berlin.</i> 394
		<i>Manheim.</i> 398
ANGLETERRE.	(<i>Londres.</i>	399
FRANCE.	(<i>Paris.</i>	399
	<i>Nouvelles diverses.</i>	421
	<i>Morts.</i>	421

